

DOUG FLYNN AVEC LES EXPOS ? UNE ODEUR DE COURSE AU CHAMPIONNAT

■ Les Expos ont gagné 5-4 hier contre les Cards de St-Louis et se retrouvent à quatre matches des Phillies et du premier rang. Avec encore plus de 60 parties à disputer, il semble que Phillies, Cards, Pirates et Expos ont déjà entamé le sprint final de la course au championnat.
pages 2 et 3

GAGNANT DE L'OMNIUM DU CANADA BRUCE LIETZKE SONGE À LA RETRAITE

page 11

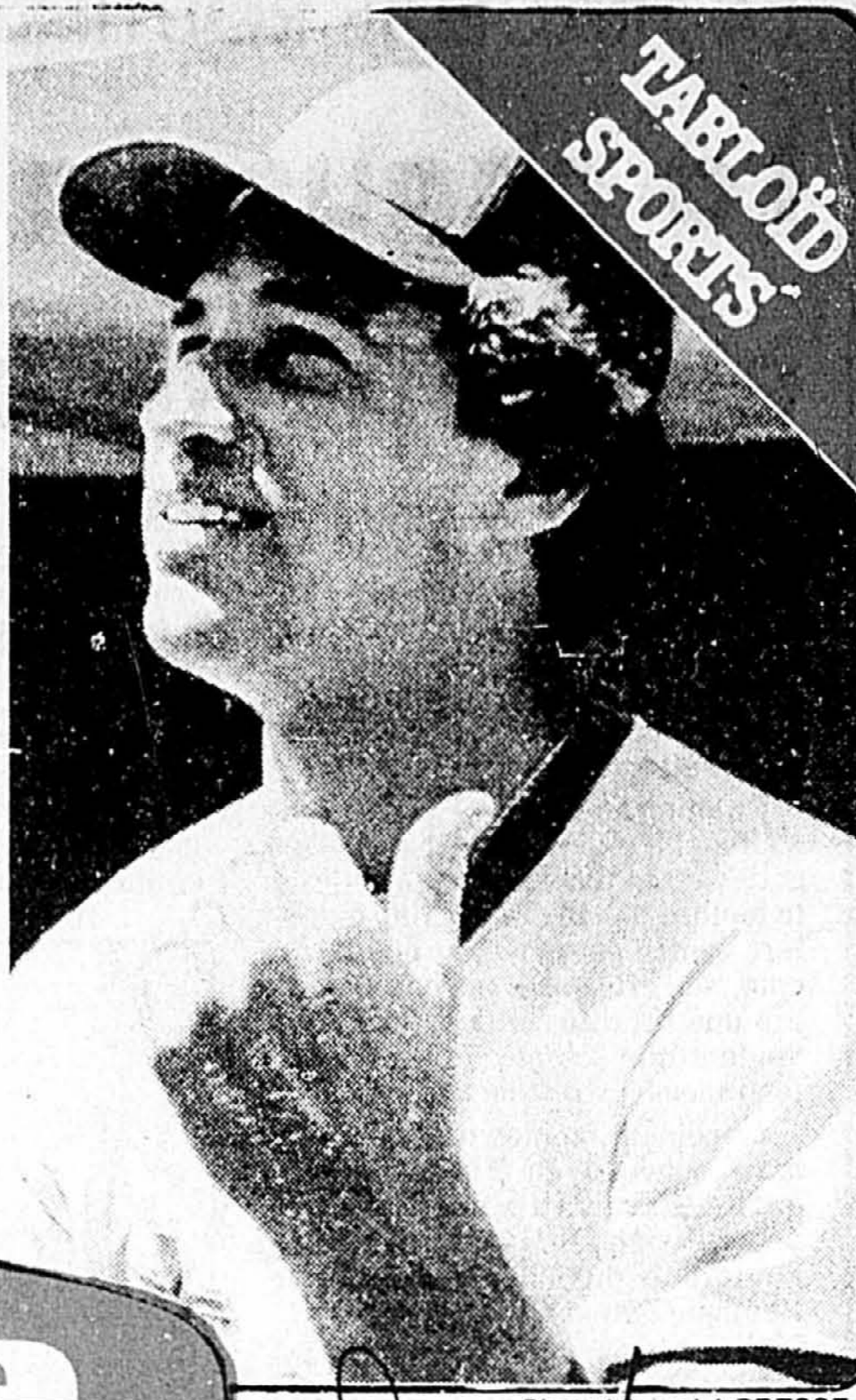


Photo: Banque LA PRESSE

Recast

CTCUM: PAS DE SERVICE AUX HEURES DE POINTE

■ La menace faite hier par le ministre Pierre Marois de suspendre le droit de grève des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro s'ils n'assurent pas les services essentiels, n'a pas impressionné la Fraternité, pour qui il n'est pas question d'assurer le transport en commun aux heures de pointe. Le syndicat serait toutefois disposé à s'occuper du transport des handicapés. Quant à la séance de conciliation d'hier, elle n'a rien donné.
page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTREAL, LUNDI 2 AOÛT 1982, 98e ANNÉE, no 177, 48 PAGES, 3 CAHIERS

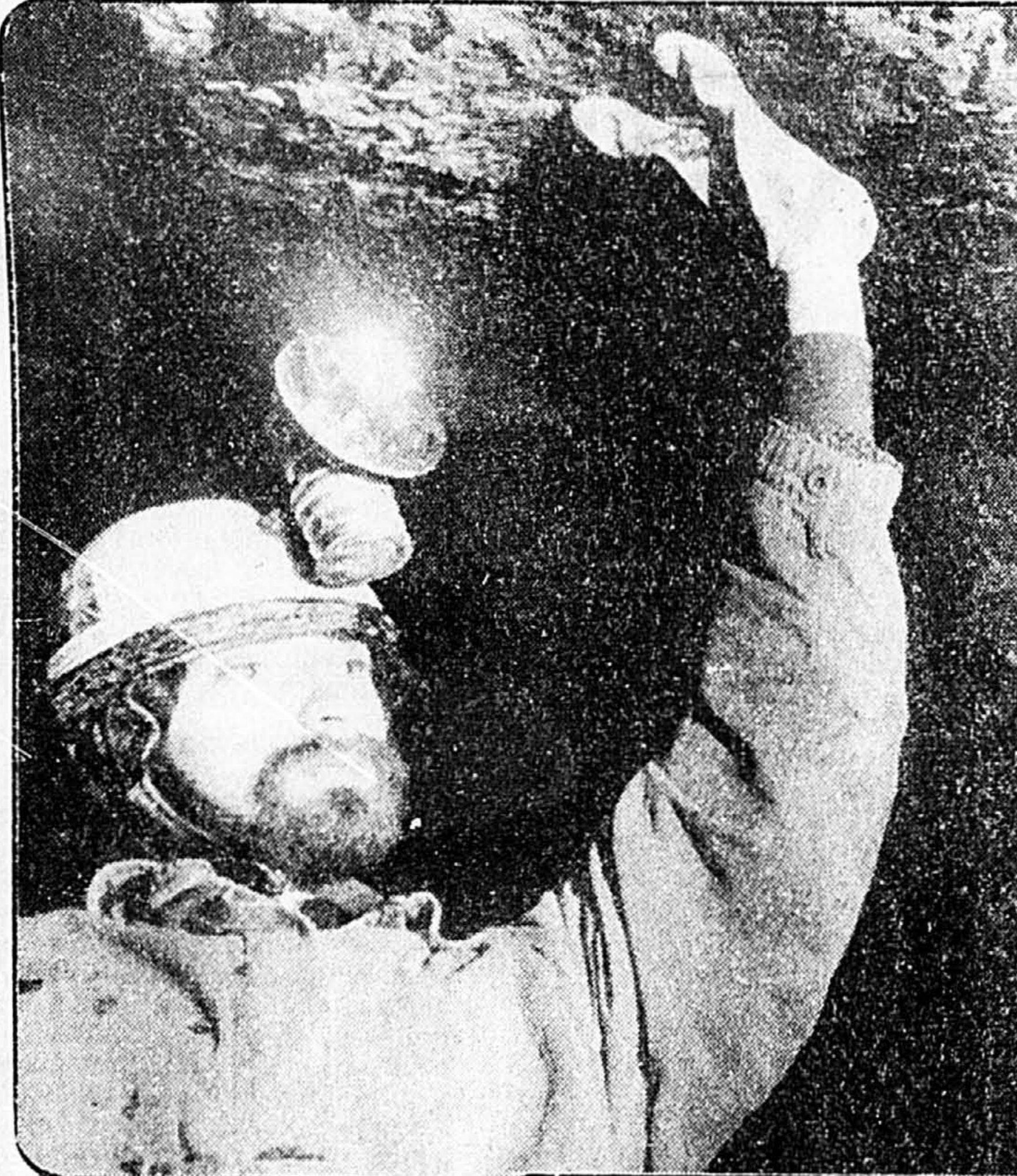


Photothèque LA PRESSE

OTTAWA-TÉHÉRAN DES CONTACTS DISCRETS

■ Deux ans et demi après le «coup» du Canada en Iran, Ottawa et Téhéran multiplient discrètement les contacts en vue de normaliser leurs relations diplomatiques et, au rythme où se font les échanges, il se pourrait qu'un nouvel ambassadeur soit assigné à Téhéran au cours des 12 prochains mois.
page A 5

C'était le 1er février 1980: les six diplomates américains cachés pendant trois mois à l'ambassade canadienne à Téhéran revenaient aux États-Unis. Ottawa et Téhéran sont aujourd'hui sur la voie de la réconciliation.



LA CAVERNE DE SAINT-LÉONARD UN VASTE RÉSEAU SOUTERRAIN ?

■ La découverte, dernièrement, d'une caverne à Saint-Léonard pourrait n'être que la pointe de l'iceberg. Un nouveau passage a en effet été découvert et il est loin d'être impossible que l'exploration d'autres corridors conduise à la découverte d'un véritable réseau souterrain.

page A 3

photo Pierre Côté, LA PRESSE

LE MONDE

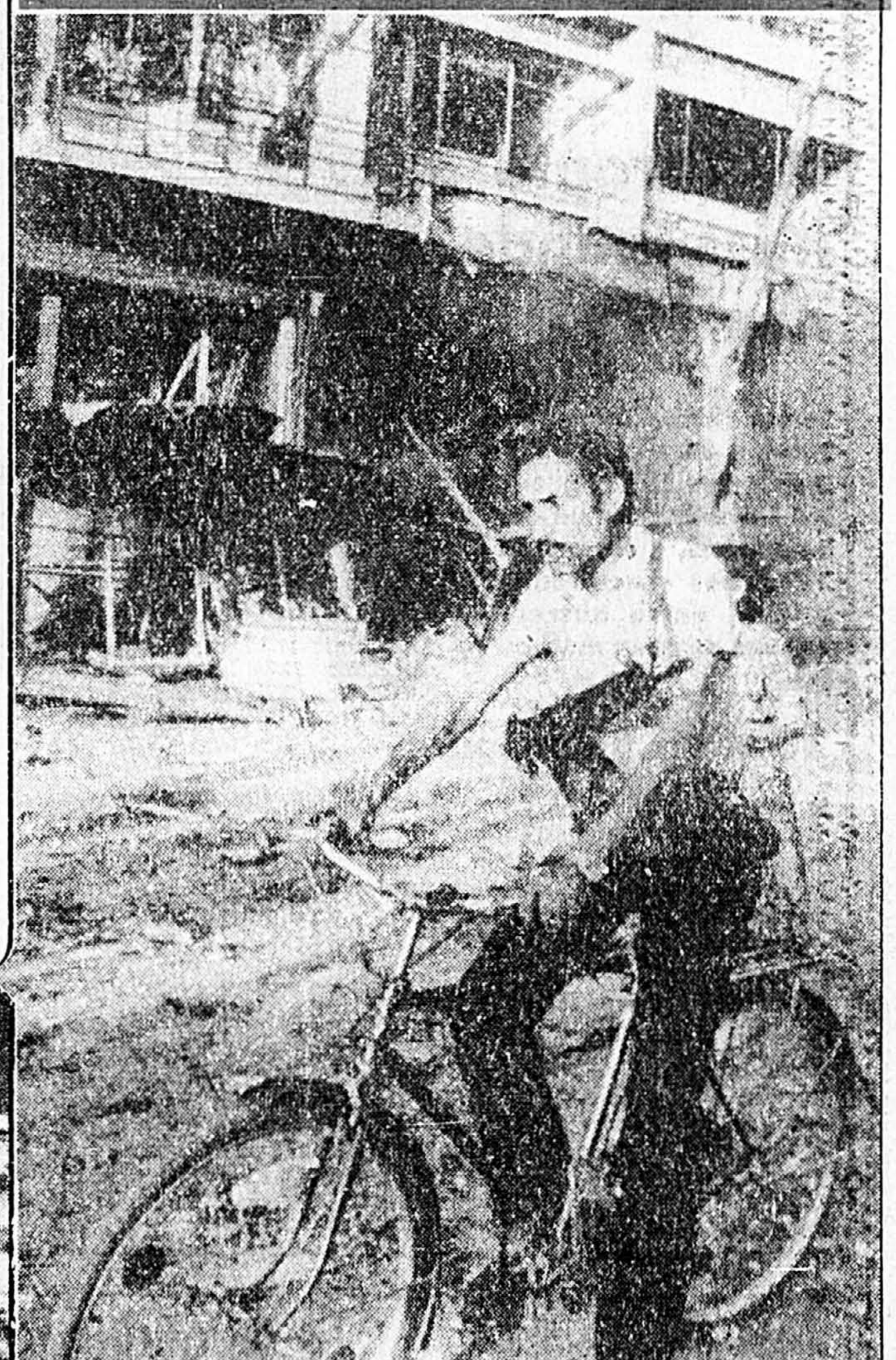


photo UPI

OBSERVATEURS
DE L'ONU AU LIBAN

ISRAËL RÉSERVE SA DÉCISION

page A 12

Un combattant palestinien, arme à portée de la main, passe à vélo devant le quartier général de l'OLP. Un véritable séisme semble avoir frappé le secteur.

SOMMAIRE

Annonces classées: B 6, B 10 et Sports 14
Arts et spectacles
— Informations: B 3, B 4
— Cinéma: B 5
Décès, naissances, etc.: B 11
Économie: A 10, A 11
Êtes-vous observateur?: B 7
FEUILLETON: B 7
Horoscope: B 8
Jardinage: B 9
Le monde: A 12
Météo: A 2
Mots croisés: B 9
Mot mystère: B 9
Quoi faire aujourd'hui: B 5
Télé-câble: B 3
Télévision:
— Horaires: B 5
Tribune libre: A 9
Vivre aujourd'hui: B 1

TABLOÏD SPORTS

Mots croisés: 18
Bandes dessinées: 18

ÉDITO

UNE LUTTE
INJUSTE
ET UNE
BONNE CAUSE
PAR MICHEL ROY

page A 8



45 ENFANTS TUÉS LA FRANCE EN DEUIL: DOULEUR ET COLÈRE

page A 2

photo UPI

ANNONCES

Programme de soins dentaires modifié

C'est aujourd'hui qu'entrent en vigueur les modifications au programme québécois des soins dentaires. Ces modifications consistent dans la volonté gouvernementale de rationaliser davantage les programmes de santé et devraient accorder une importance accrue à la prévention. Dorénavant, les enfants de moins de 12 ans ne seront plus assurés par le programme de services dentaires préventifs. Le gouvernement investira les \$2,5 millions ainsi économisés annuellement dans un nouveau programme dentaire initié par les centres locaux de services communautaires (CLSC). Les enfants de moins de 13 ans et les bénéficiaires d'aide sociale continueront par ailleurs d'être assurés pour l'ensemble des soins dentaires.

Montréal encourage les musiciens

L'administration de la ville de Montréal semble vouloir encourager l'animation culturelle dans les places publiques puisqu'elle vient de modifier ses règlements afin de permettre aux musiciens ambulants d'exercer leurs activités à l'extérieur de 7 H à 23 H, tous les jours de la semaine, à condition qu'ils n'utilisent pas d'instruments à percussion ni d'instruments dotés de systèmes électroniques d'amplification du son. Auparavant, les détenteurs de permis de musicien ambulants ne pouvaient faire de la musique que de 7 H à 19 H, mais il n'était pas rare qu'on les entende plus tard le soir, dans certains quartiers de la ville.

Le Métropolitain fermé...

Le boulevard Métropolitain sera fermé en direction ouest, entre la rue du boulevard Laurentien et l'entrée Décarie nord, à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 6 août, de 21 H 00 à 5 H 30, sauf pour le vendredi 6 août alors que les travaux s'effectueront de 22 H 00 à 5 H 30. Cette fermeture permettra de procéder à la réparation des joints de dilatation.

Championnat québécois d'échecs en marche à Montréal

Comme il fallait s'y attendre, le plus jeune maître international d'échecs de tous les temps, Nigel Short, de Grande-Bretagne, a gagné la première des parties qu'il livrera lors du tournoi du Championnat ouvert d'échecs du Québec, qui a commencé hier, au Cegep de Vieux-Montréal. Les grands favoris du tournoi, qui réunit quelque 200 joueurs, sont M. Short et son compatriote, Michael Stean, qui a également gagné sa première partie. Le Championnat se poursuivra jusqu'au 8 août et le public est invité à venir voir les joueurs à l'œuvre. Les parties commencent à 18 H 30.

Suicide d'un magnat du textile?

Un cadavre décomposé, retiré des eaux de Long Island Sound, a été identifié hier comme étant celui d'un magnat du textile âgé de 72 ans, Peter Richmond, disparu depuis novembre dernier. Selon les autorités, l'homme se serait suicidé d'une balle dans la tête avant de se jeter à l'eau. C'est un pêcheur qui a fait la macabre découverte, vendredi, non loin de l'endroit où le millionnaire avait abandonné son yacht en novembre.

Député trouvé mort

Le député conservateur britannique Jocelyn Cadbury, 36 ans, a été retrouvé mort d'une balle dans la tête, samedi matin, à son domicile de Birmingham, a annoncé la police, selon laquelle il s'agit vraisemblablement d'un suicide. M. Cadbury, député de Birmingham depuis 1979, était l'un des plus jeunes et des plus dynamiques parlementaires tory. Fils de M. Laurence Cadbury, propriétaire de la grosse société alimentaire Cadbury (biscuits et chocolats), le député était célibataire. Il se serait suicidé.

Le bébé s'en tire

Un bébé de six mois, lancé d'une fenêtre au cinquième étage d'une maison de rapport de New York, est sorti vivant de sa chute samedi soir, après avoir atterri sur un tas d'ordures. Un jeune homme de 17 ans, apparemment le père de l'enfant, a été arrêté et accusé de tentative de meurtre. Il avait, ce soir-là, la garde de l'enfant.

De Toronto: Miss monde nue 1982

Photo UPC

Teresa Hunt, 23 ans, de Toronto, a été choisie hier Miss monde nue 1982. Mlle Hunt, qui travaille dans un bureau de dentiste, a été préférée à 18 autres concurrentes et gagne, entre autres, un voyage de deux mois au Japon.



38 morts au Japon

Des pluies diluviennes et une mer démontée, dues à l'ouragan Beas, ont fait au moins 38 morts hier au Japon, 65 blessés et 37 disparus. Environ 300 maisons ont été détruites et 15,000 inondées, les routes ont été coupées et une trentaine de ponts ont été emportés par les eaux. Des inondations dans le sud du pays avaient fait quelque 200 morts la semaine dernière.

Inondations mortelles

Quatre-vingt-douze personnes au moins sont mortes, samedi, lors d'inondations très graves dues à des pluies torrentielles dans le district de Simdhapalchowk, à 70 km de la capitale du Népal, Katmandou. Les crues du fleuve Balephi ont totalement inondé le village de Palamsangu, emportant 15 maisons et faisant 72 morts. Quinze autres personnes sont décédées dans divers villages arrosés par la Madhi Khola. Cinq autres personnes ont également péri dans d'autres régions voisines de ce district.

LA TRAGÉDIE ROUTIÈRE EN FRANCE

La chaussée très glissante aurait entraîné le carambolage meurtrier

BEAUNE, France (AFP, AP, UPI) — Les Français sont partagés entre l'émotion et la colère à la suite de l'accident d'autocar qui a provoqué, samedi, la mort de 45 enfants qui se rendaient à une colonie de vacances, et de huit adultes.

Emotion devant les images insoutenables des corps carbonisés et devant la douleur des familles à la lecture de la liste des morts. Colère contre cet accident que beaucoup se refusent à accepter comme une fatalité, et pour lequel ils veulent que soient clairement déterminées les responsabilités.

L'accident, le plus meurtrier jamais survenu en France, impliquait deux autocars et six voitures de tourisme et est survenu sur l'autoroute du Sud, à proximité de Beaune (Côte d'Or).

Les causes de l'accident n'ont pas été établies avec certitude, mais il semble qu'il s'est produit alors que l'un des autocars a dû freiner brusquement sur une chaussée rendue glissante par la pluie battante. Son freinage a entraîné le télescopage de six voitures et du deuxième car qui suivait.

En percutant les deux voitures devant lui, le deuxième car a pris feu, tuant 45 des 59 enfants qu'il transportait, les deux moniteurs qui les accompagnaient ainsi que les deux chauffeurs et les autres occupants des deux voitures prises en tenailles entre les deux cars.

Miraculeusement, tous les occupants du premier car ont pu échapper sains et saufs, de même que 14 enfants du deuxième car, qui ont pu sortir par la porte arrière du véhicule en flammes.

Environ 10 personnes ont été blessées, dont quatre grièvement. Les témoins entendaient les cris des enfants bloqués à l'intérieur du véhicule transformé en brasier, mais les pompiers qui essayaient de les sauver ont dû reculer devant la violence de l'incendie.

L'accident a eu lieu au début du week-end le plus chargé de l'année, où 10 millions d'automobilistes, les uns partant, les autres revenant, allaient prendre la route, malgré les avertisse-

ments constants, et des médias et de la police, invitant à ne pas partir ces deux jours, afin de réduire le taux des accidents de la route qui atteint en France l'un des niveaux les plus élevés de l'Europe.

Des témoins affirment qu'en dépit du trafic abondant, les deux cars roulaient trop vite (environ 130kmh) sur un tronçon rétréci de l'autoroute, où la circulation ne se

faisait que sur deux voies au lieu de trois et où il aurait fallu ralentir. Selon un automobiliste, les chauffeurs des deux cars se faisaient des appels de phares, comme s'ils faisaient la course.

Hier matin, à Crépy-en-Valois, près de Paris, d'où sont originaires la plupart des victimes, 44 cercueils de chêne clair ont été alignés dans le gymnase converti en

chapelle ardente. Seuls six portaient une inscription patronymique, les autres corps étant à ce point calcinés qu'il fut impossible de les identifier.

Certains parents ont perdu trois, quatre et même six enfants dans cet accident. Des couronnes de fleurs affluant d'un peu partout et s'entassaient dans le gymnase. L'inhumation aura lieu demain.



L'enchevêtrement des carcasses de l'autobus et des automobiles impliquées dans l'accident qui a fait 53 victimes dont 45 enfants sur l'autoroute A6. Téléphoto AFP

LE MORATOIRE SUR LA PÊCHE À LA BALEINE

Les Japonais y voient un «vent de racisme jaune»

TOKYO — La récente décision de la Commission internationale de la Pêche à la Baleine d'imposer un moratoire en 1986 creuse un nouveau fossé entre le pays du soleil-levant et ceux de l'ouest. La colère et l'amertume exprimées au Japon devant cette décision historique — chère aux Américains si on en juge par les 40,000 requêtes adressées au Premier ministre Suzuki — ne sont pas justifiées par les effets sur l'économie du pays. En interdisant la chasse à la baleine, on a touché à un aspect fondamental de la culture du Japon. L'ère des Nippons ne sera donc pas facile à calmer. D'autant plus que ces jours-ci, de retour de Brighton, en Angleterre, où se sont déroulés les travaux de la Commission, nombreux sont les observateurs qui déclinent dans la question de la baleine un «vent de racisme jaune».

HUGUETTE LAPRISE

collaboration spéciale

Il est admis dans tous les cercles au Japon que l'industrie baleinière n'est plus un rouage important de l'économie nationale. Selon l'agence des pêches qui a dénoncé le moratoire comme une violation du traité international, la chasse avait été défendue l'an dernier, par exemple, cela n'aurait coûté au Japon que 4,800 baleines. Le tiers des quelques 14,000 cétacés pêchés dans le monde l'an dernier l'ont été par les Japonais. Ce nombre correspond aux quotas fixés par la Commission. Et même sans interdiction, les quotas auraient naturellement baissé cette année. Les 30,000 tonnes produites en 1981 et valant 1,3 milliards de yen (\$75 millions can.) représentent à peine 0,4 p. cent de l'ensemble des produits de l'industrie de la pêche du Japon. De plus, selon l'Association de la chasse à la baleine du Japon, il n'y a plus que 1,300 baleiniers. Par contre, 50,000 travailleurs sont impliqués dans la transformation, la distribution et la vente au détail.

Ce moratoire aura surtout un effet désastreux sur l'économie locale de deux petites villes du pays, Taiji, dans la préfecture de Wakayama et Ayukawa, dans Miyagi, où cette pêche se pratique de-

puis près de 800 ans. On parle de «dislocation» des deux villages. Cette semaine, les habitants ont commencé à se regrouper pour s'opposer à la décision de la Commission. M. Yataji Minoki, président de la Coopérative de Taiji, a déclaré que la contestation viserait à assurer des approvisionnements de viande de baleine et à protéger la tradition de la chasse. Nul mention dans les motifs de cette opposition, d'économie.

Comme le bison des Indiens

C'est avant tout pour des raisons historiques, culturelles, traditionnelles que les Japonais ne veulent pas abandonner une industrie presque millénaire. «Pour nous», la baleine, disent-ils, est comme le bison pour les Indiens d'Amérique. «Elle était, il n'y a pas si longtemps, leur source principale de protéines. Les autres produits dérivés du mammifère avaient diverses utilisations dans leur vie quotidienne. Et encore aujourd'hui, le fanon par exemple, est un matériau important dans la fabrication des marionnettes du célèbre théâtre japonais, le Bunraku. On retrouve les autres produits en pharmacie (capsules, pilules d'hormones), en agriculture (fertilisants), dans les sports (filets de raquette de tennis). L'huile de baleine est aussi très recherchée.

Quant à la viande, elle ne se vend maintenant que dans quelques restaurants huppés à des prix exorbitants. Et ils sont fort moins nombreux que dans les MacDonal où les Kentucky Fried Chicken. Dans les années quarante, sur une moyenne de 1,3 kilo de viande mangés par le Japonais annuellement, plus de la moitié était de la baleine. Aujourd'hui, sur les 23 kilos de viande consommés par personne, 0,4 seulement sont de la baleine.

La baisse dans la consommation ne signifie pas que la baleine n'est pas chère au cœur du Japonais. «Manger de la baleine est partie de la culture du Japon», souligne l'écrivain Takeshi Nakamura, observateur à Brighton. C'est un droit de l'homme de choisir ce qu'il veut manger», ajoute-t-il en dénonçant le fait que les Améri-

cains, d'une certaine façon, ont imposé leur éthique.

Le goût des Japonais pour la baleine remonte au 12ième siècle. Vers l'an 702, le Bouddhisme venu de Chine a mis fin à la consommation de la viande, excluant la baleine considérée comme un poisson. Fort recherchée, ses meilleures parties étaient réservées aux seigneurs et aux maîtres. Il n'est pas étonnant que les Japonais, privés de viande pendant des siècles (la baleine goûte la viande et non le poisson), et vivant près d'une mer riche en cétacés, aient développé un goût particulier pour le mammifère.

La Commission est prise à partie

Les Japonais qui se sont retrouvés seuls avec les six autres pays-chasseurs de baleine devant le bloc des écologistes formé de 25 pays — Les Etats-Unis en tête — n'ont pas su faire le poids avec leurs arguments culturels devant la Commission. Quant à l'autre partie de leur défense fondée sur la biologie, elle n'a pas plus réussi que l'offensive diplomatique menée avant les séances de la Commission tant par le Premier ministre Suzuki que par ses principaux ministres.

Furieux, le chef de la délégation nipponne, M. Kunio Yonezawa, a déclaré, cette semaine, à Tokyo, que la Commission est contrôlée par des pays qui n'ont pas de bons représentants et qui sont incapables de porter un jugement sur la question. De plus, des petits pays comme le Sénégal, Belize, la Guyane ont pour délégués des écologistes qui leur sont étrangers.

Pour sa part, le directeur général de l'Agence de Pêches du Japon, M. Akira Matsuura, a crûment dit aux journalistes à son retour que le «fonctionnement de la Commission était anormal».

Le Japon, tout comme la Russie, principal autre défenseur de la pêche à la baleine à Brighton, prétend que celle-ci ne met pas en danger les espèces lorsqu'elle est pratiquée selon des critères biologiques qui garantissent la reproduction. L'argument sur lequel est fondé le moratoire a été dénoncé.

Pour les protecteurs de l'environnement, il ne s'agit pas d'une question de préservation ou d'extinction des espèces, mais plutôt d'une question de tuerie de ce mammifère dont on prétend qu'il a une intelligence proche de celle de l'homme.

Les ménages des Américains

Que feront les Japonais? Se conformeront-ils à la décision de la Commission? Le chef de la délégation, M. Yonezawa, déclare que les sept pays producteurs se réuniront pour décider de l'action à prendre. Ils ont 90 jours pour protester. M. Yonezawa laisse cependant entendre que son pays n'aura sûrement pas le choix. Il devra se plier au moratoire. Une action contraire n'apporterait que plus de troubles. Les Américains ont en effet menacé de prendre des sanctions contre tout pays qui ne respectera pas l'interdiction. Pour sa part, le Japon se verrait bloquer toute pêche dans la zone américaine de 200 milles où les pêcheurs nippons prennent environ 1,1 million de tonnes de poissons chaque année évaluées à quelque \$350 millions. Ce qui équivaut à près de 70 p. cent de toute la pêche hauturière faite par les Japonais.

Le mécontentement que ni les fonctionnaires ni les politiciens, contrairement aux habitudes nipponnes, ne cachent pas cette fois-ci — loin de là — a gagné la population. Celle-ci comprend difficilement qu'on puisse lui interdire de pêcher des espèces qui ne sont pas en danger. Tout le monde est d'accord: les Japonais ne pêchent que la baleine «minke» dans l'Antarctique et le calchalot dans leur propre zone de pêche. Alors pourquoi?

Les Japonais commencent à parler de «vent de racisme jaune» à leur endroit. Ils se rappellent que seuls les délégués de Tokyo se sont vus arrosés de teinture rouge lors d'une conférence de la Commission.

Ils n'ont pas oublié non plus que l'an dernier, les membres de la délégation chinoise, pris par les barbares nippons, ont été lapidés de tomates.

LA MÉTÉO

Prévisions: Min. 17 Max. 27
ENSOLEILLÉ

EMMAN: BEAU TEMPS

Quotas	Min.	Max.	Autres
Alger	10	24	Ensoleillé
Amsterdam	12	22	Nuageux
Berlin	13	24	Ensoleillé
Bombay	18	27	Ensoleillé
Buenos Aires	17	27	Ensoleillé
Calcutta	17	27	Ensoleillé
Caracas	14	25	Ensoleillé
Chennai	12	22	Ensoleillé
Copenhague	16	26	Nuageux
Dacca	18	28	Nuageux
Delhi	12	22	Ensoleillé
Dhaka	18	28	Nuageux
Hankow	12	22	Ensoleillé
Hong Kong	12	22	Nuageux
Kobe	12	22	Nuageux
London	12	22	Nuageux
Manila	12	22	Nuageux
Medan	12	22	Nuageux
Osaka	12	22	Nuageux
Shanghai	12	22	Nuageux
Singapour	12	22	Nuageux
Taipei	12	22	Nuageux
Tokyo	12	22	Nuageux
Yokohama	12	22	Nuageux

La Quotidienne

Tirage d'hier
5 5 8

États-Unis

Min.	Max.	Min.	Max.		
Boston	16	29	Nlle-Orléans	18	30
Buffalo	15	27	Pittsburgh	16	28
Chicago	21	33	San Francisco	12	22
Miami	26	33	Washington	17	29
New York	19	29	Dallas	19	28

Les capitales

Min.	Max.	Min.	Max.		
Amsterdam	—	—	Madrid	—	—
Athènes	—	—	Moscou	—	—
Acapulco	25	34	Mexico	12	27
Berlin	—	—	Oslo	—	—
Bruxelles	—	—	Paris	—	—
Buenos Aires	—	—	Rome	—	—
Copenhague	—	—	Séoul	—	—
Genève	—	—	Stockholm	—	—
Hong Kong	—	—	Tokyo	—	—
La Caire	—	—	Trinidad	—	—
Lisbonne	—	—	Vienne	—	—
London	—	—			

CTCUM: Marois pourrait suspendre le droit de grève

S'IL N'Y A PAS DE «SERVICES ESSENTIELS»

Toujours pas de transport en commun à Montréal. Un peu après 20h, hier, les représentants de la Fraternité des 4,200 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro et ceux de la CTCUM se

sont séparés sans que 10 heures de négociation en présence du conciliateur Normand Gauthier ne les ait rapprochés d'une entente sur la litigieuse question des «partiels».

Les parties doivent se rencontrer de nouveau à 7h ce soir. Ce matin, l'exécutif de la Fraternité rencontre les 91 chauffeurs affectés au transport des 600 handicapés pour discuter de services essentiels. L'exécutif recommanderait à ces syndiqués de fournir du transport aux handicapés qui doivent se déplacer pour aller travailler ou pour des traitements à l'hôpital.

PAUL ROY

La Fraternité refuse par ailleurs de discuter de service aux heures de pointe comme le lui demande la CTCUM. Hier matin, sur les ondes de CKAC, le ministre du Travail, Pierre Marois, a menacé de convoquer un conseil des ministres spécial qui pourrait retirer temporairement le droit de grève aux chauffeurs s'ils refusent d'assurer les services essentiels.

Le ministre n'a cependant pas précisé si le service aux heures de pointe allait constituer un service essentiel à ses yeux. Il a toutefois souligné à quelques reprises que dans le contexte économique actuel, des travailleurs, particulièrement ceux qui ne sont pas syndiqués, risquent de perdre leur emploi s'ils sont privés de transport en commun.

M. Marois a expliqué que le droit de grève pourrait être suspendu jusqu'à ce qu'il ait personnellement obtenu l'assurance que les services essentiels sont fournis à la population. Cette menace n'a guère semblé impressionner les représentants de la Fraternité pour qui il ne peut être question de

danger à la sécurité et à la santé parce qu'il n'y a pas de transport en commun un 1er août.

La discussion d'hier a donc essentiellement porté sur l'épineux «point 5» et, mises à part quelques concessions mineures de part et d'autre, chacune des parties est demeurée sur ses positions. La CTCUM veut recourir à des employés surnuméraires, les «partiels», à certaines heures du jour, alors que la Fraternité ne veut pas en entendre parler. Un peu avant la rupture finale hier soir, deux des négociateurs syndicaux ont d'ailleurs quitté la salle des négociations en coup de vent, après que la partie patronale ait tenté de revenir à la charge sur cette question.

Donc, la grève amorcée vendredi matin se poursuit. Et rien ne permet d'anticiper un règlement à très court terme. Qui plus est, le Syndicat des 2,000 employés d'entretien de la CTCUM pourrait lui aussi emboîter le pas dans la grève aussi tôt que demain ou mercredi.

Une réunion était prévue à cet effet hier soir mais seulement 250 syndiqués environ s'y sont présentés. Les membres présents ont donc voté de reprendre l'assemblée à 13h, demain ou mercredi. Les employés d'entretien seront appelés à débayer à midi, le jour où aura lieu l'assemblée.

Devant ses membres hier, le président de ce syndicat CSN, Jacques Morrissette, a jeté le blâme sur les médias pour la faible assistance. Selon lui, les journalistes auraient boycotté son syndicat en n'annonçant pas la tenue de cette assemblée.

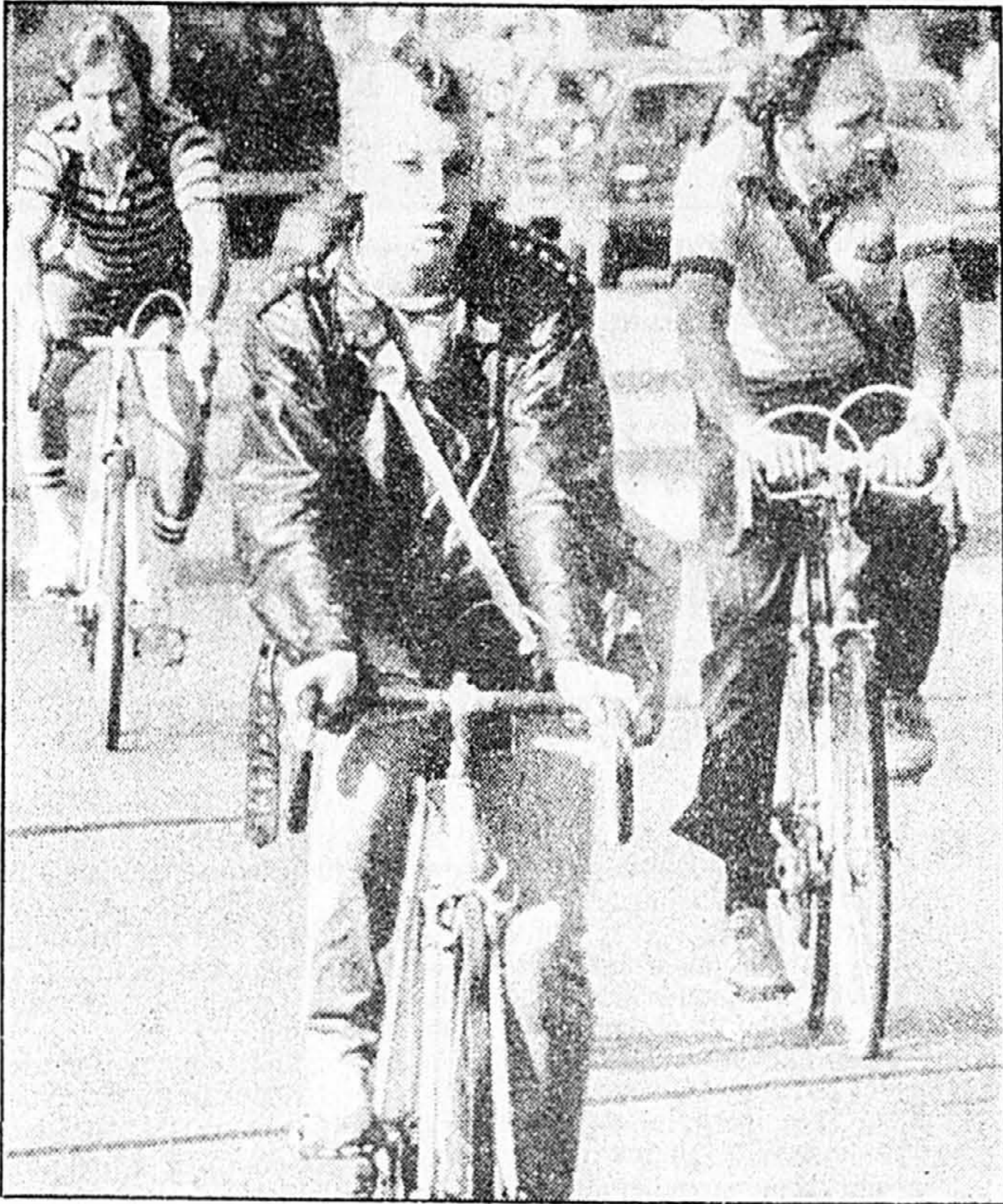


photo UPC

Même les «new wave» ont dû sortir leurs bicyclettes!

AMADEO PALLOTTA VEUT POURSUIVRE

La caverne de St-Léonard cacherait un vaste réseau

La caverne découverte il y a quelques semaines sous la propriété de Amadeo Pallotta, un résident de la rue Saguenay, à Saint-Léonard, pourrait n'être que la pointe d'un iceberg. Jeudi, deux jeunes spéléologues amateurs, Yves-Michel Hénusset et Serge Thiffault, ont découvert un nouveau passage, direction nord, et il est loin d'être impossible que l'exploration d'autres corridors, au cours des prochaines semaines, ne conduise à la découverte d'un véritable réseau souterrain.

PAUL ROY

Samedi matin, LA PRESSE a accompagné sous terre les deux membres du Spéléo-club des Troglodytes (c'est le nom qu'on donne aux habitants des cavernes). D'abord dans la première caverne, celle découverte il y a environ trois semaines, et à laquelle on accède par un «trou d'homme» et un tuyau de béton de quatre pieds de diamètre et d'une quinzaine de pieds de long.

Sortis du béton, on s'enfonce dans un lac souterrain qui atteint vite 15 pieds de profondeur. A son origine, il fait une dizaine de pieds de largeur et le plafond est assez éloigné du niveau de l'eau pour permettre au canot pneumatique qui transporte le photographe d'avancer une cinquantaine de pieds.

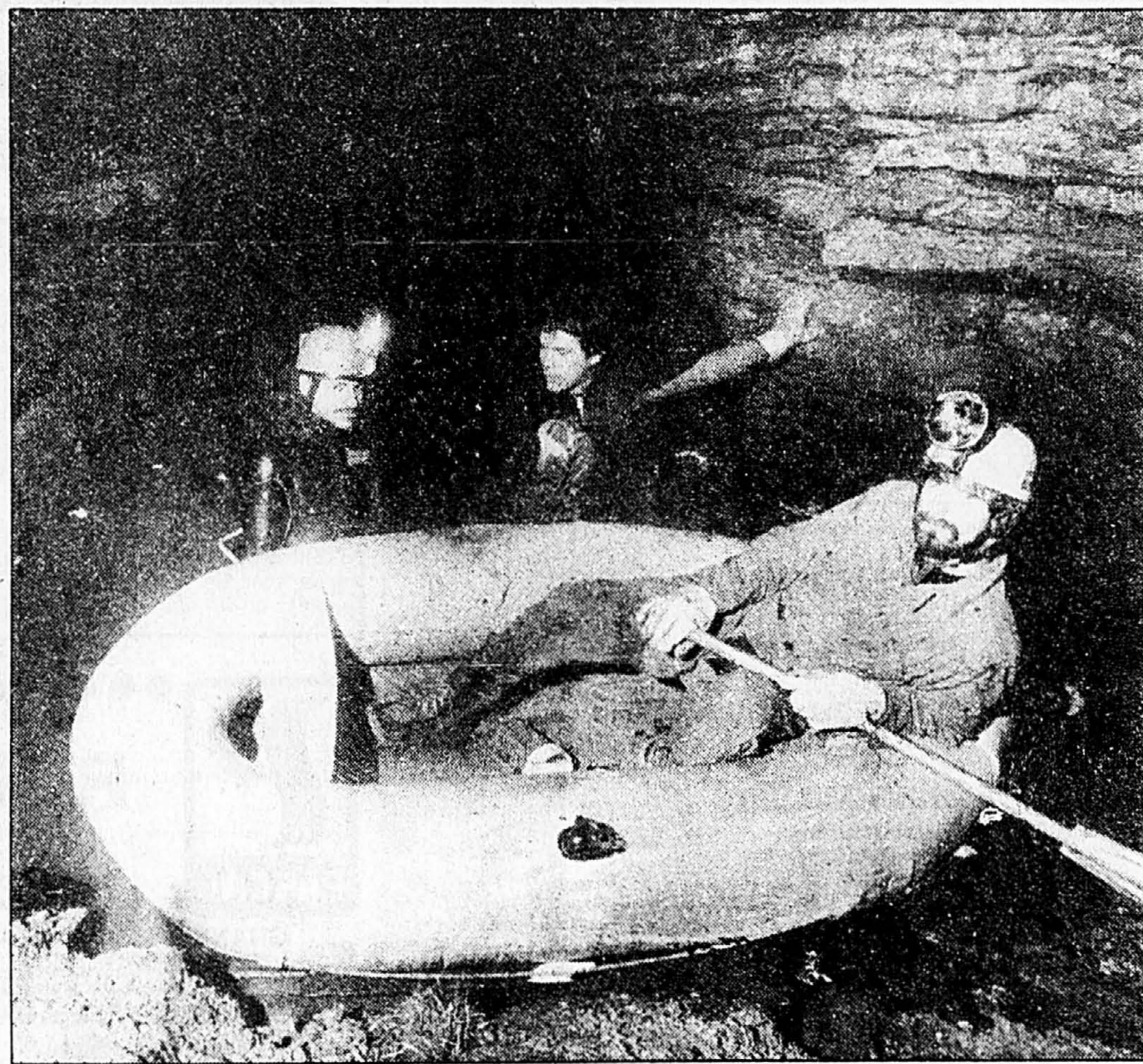
A la nage, on peut cependant continuer un bon bout, des palmes de plongée nous aidant à nous mouvoir. Sans nos lampes, la noirceur serait totale. L'eau est plutôt froide, mais le costume de plongée en tempère la morsure.

Nous avançons ainsi jusqu'à ce que le niveau de l'eau monte à quelques pouces du plafond de roc, ne nous laissant plus assez d'espace pour garder la tête à l'air libre. «A partir d'ici, il faudra revenir avec des bonbonnes de plongées», explique Thiffault. Sur le chemin du retour, il nous montre un embranchement qui, une fois désobstrué, pourrait mener à des découvertes intéressantes.

Au plafond, on remarque des toiles d'araignées et, flottant ici et là, quelques débris de construction. L'eau est complètement stagnante.

Comme des vers

Nous remontons à la surface où une vingtaine de curieux nous regardent troquer nos palmes pour des bottes et pénétrer dans l'autre partie de la caverne, celle qu'ont découverte Hénusset et Thiffault, la semaine dernière. Cette fois-ci, plus de «trou d'homme» et de tuyau de béton. On rampe sur une longueur d'environ 20 pieds le long d'un étroit conduit dans le roc avant d'atteindre une pièce où il est possible de se redresser à genoux. La boîte humide qui recou-



Le spéléologue amateur Yves-Michel Hénusset prend place dans le canot qui a servi à l'expédition; debout dans l'eau stagnante, on aperçoit Serge Thiffault et le reporter Paul Roy.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

vre le plancher de cette caverne nous permet de glisser très facilement. Si nous étions nus, on nous prendrait sans doute pour des vers.

Hénusset nous guide ensuite le long d'un autre corridor. Après une vingtaine de pieds, l'eau nous fait renoncer à continuer mais nos lampes réussissent à éclairer ce qui semble être le bout du tunnel. Jeudi, le jeune spéléologue s'y est rendu et, en se glissant la tête dans une ouverture, dit avoir aperçu ce qui pourrait être une importante étendue d'eau, lac ou rivière.

Avec Thiffault, il compte désobstruer ce passage à l'aide de pelles et de seaux. «D'après ce que j'ai pu observer, ça a l'air de quelque chose de gros», confiait-il samedi, enthousiaste.

Le passage des glaciers?

Selon Michel Beaupré, ingénieur géologue à l'emploi d'Hydro-Québec et dont la ville de Saint-Léonard a retenu les services pour jeter un peu de lumière sur cette

ténébreuse affaire de cavernes, celle découverte sous la rue Saguenay pourrait bien être reliée à la «grotte Pie IX», connue depuis plus longtemps.

Ces cavernes auraient été formées il y a 7,000 ans par des glaciers qui auraient déplacé des strates de calcaire. «Ca semble être le même type d'origine, elles pourraient faire partie d'un réseau plus vaste.»

Les similitudes, il les voit dans la forme des couloirs, leur morphologie, leur orientation. Une caverne peut également être formée par la dissolution du calcaire sous l'action combinée de l'eau et du gaz carbonique, mais Beaupré n'y croit pas dans ce cas-ci. La raison? L'eau qui semble stagnante.

La présence de cavernes sous leurs propriétés occasionne-t-elle des dangers pour les résidents de Saint-Léonard? «Moi, les cavernes, ça ne me fait pas peur, répond l'ingénieur qui est aussi spéléologue à ses heures. Je ne m'inquièterais pas plus que ça pour ce qui est du danger, mais bien plus pour ce qui est de la

perte de valeur des propriétés.»

Selon lui, le processus amorcé est lent mais inexorable. «Le sous-sol va continuer à s'affaisser. J'essaie de prouver, poursuit-il, que l'entrepreneur était au courant de la présence de cette caverne avant de construire, en 1972.»

Des indices? Des débris de construction qu'on retrouve ici et là, sous terre, de même que des photos aériennes que Beaupré est allé examiner à Québec, la semaine dernière, et montrant une grue en train de remplir une dépression d'environ 10 mètres de diamètre. L'ingénieur tentera de retracer cette dépression.

Poursuites

Pour sa part, Amadeo Pallotta, le propriétaire du «cinquplex» de la rue Saguenay, a retenu les services d'un avocat et compte poursuivre conjointement la ville et le constructeur, la firme Adiro Construction. Et quand tout sera terminé, il entend bien décamper. «Ma femme, mes enfants, tout le monde a peur, on ne veut plus rester ici», répète-t-il à qui veut l'entendre.



La réfection des rues et les services publics

■ Au début de juin, la Ville de Montréal procédait à grands frais à la réfection de trottoirs rue Sainte-Catherine, notamment entre Atwater et Stanley.

Dès la semaine suivante, ces dalles de trottoir neuves étaient défoncées par une tranchée de trois pieds sur toute leur largeur, pour permettre à la société Gaz Métropolitain d'y effectuer certains travaux.

Comment peut-on justifier un tel gaspillage de fonds publics? La question a été posée au bureau du président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre.

Le cadre d'action habituel

Selon M. Jacques Delisle, porte-parole de M. Lamarre, il existe une collaboration très étroite entre la Ville de Montréal et les entreprises de services publics qui doivent enfoncer leurs conduits sous terre comme Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz Métropolitain, Câble TV, CNCP Télécommunications, etc.

La Ville et ces organismes, note M. Delisle, ont des rencontres de planification très fréquentes, presque hebdomadaires, afin d'assurer qu'une fois refaite en neuf, la surface d'une rue ou d'un trottoir ne sera pas défoncée quelques jours plus tard pour procéder à des travaux mal planifiés. Et, poursuit M. Delisle, seules la sécurité et la protection du public peuvent amener la Ville à autoriser le bris d'un trottoir neuf.

Donc, à première vue, la planification existe et les motifs sont assez restreints pour éviter le gaspillage, quoique certains loutistics viendront nous rappeler que les termes «sécurité» et «protection du public» peuvent être joyeusement galvaudés et se prêter à toutes les circonstances. Et le cas suivant tend à leur donner raison.

Le cas type

Venons en à l'exemple cité en début de chronique. M. Delisle retrace les grandes lignes de ce «chantier».

■ Le 11 août 1981, les représentants de Gaz Métropolitain s'entendaient avec la Ville pour y remplacer leurs conduites entre le 8 septembre et le 26 octobre 81. Ce qu'ils ont fait.

■ Lors d'une réunion organisée par la Ville le 17 décembre 81, cette dernière invite les entreprises de services publics à préparer la programmation des travaux prévus pour 1982.

■ Gaz Métropolitain dépose sa programmation le 25 mars 82, et la rue Sainte-Catherine, d'Atwater à Stanley, ne figure pas sur la liste. Avec raison d'ailleurs puisque, en théorie, Gaz Métropolitain y a terminé ses travaux.

■ Toujours selon M. Delisle, la Ville avisait Gaz Métropolitain de la réfection des trottoirs dès le 3 mai, date du début des travaux.

■ Le 4 juin, la Ville apprend qu'une trentaine d'immeubles n'ont pas été raccordés au nouveau réseau gazier de Gaz Métropolitain, et qu'il faudra donc procéder au bris des trottoirs.

C'est toujours le contribuable qui paie!

En conclusion, M. Delisle explique le bris de trottoirs neufs par le fait que Gaz Métropolitain était touchée par une grève à l'époque des travaux, et il rappelle que les dalles de trottoir défoncées ont été reconstruites par l'entrepreneur de la Ville aux frais de Gaz Métropolitain.

Il est peut-être consolant pour le contribuable montréalais d'apprendre que la Ville n'a pas eu à payer les dalles deux fois. Mais qu'il ne se réjouisse pas trop vite: Gaz Métropolitain est contrôlé majoritairement (plus de 54 pour cent) par deux entreprises du gouvernement du Québec, soit la Caisse de dépôt et de placement et Soquip. Ces dalles ont donc été effectivement payées deux fois avec l'argent des contribuables! Et qu'on ne s'illusionne pas. Même s'il s'était agi d'une entreprise privée, c'est le consommateur qui aurait éventuellement fait les frais de ce gaspillage de fonds publics.

Deux merveilleuses publications

Loto-Québec vient de lancer sous le titre «Kébec 1534-1760» dans sa collection «Dossiers», la première de trois brochures consacrées à l'histoire du jeu et des loteries au Québec. Si les deux autres sont à la hauteur de la première, la demande sera très forte pour ces brochures préparées par Jean-Pierre Roy.

Dans le secteur des services, l'infatigable député fédéral de la circonscription de Montréal-Sainte-Marie, M. Jean-Claude Malépart, offre aux Québécois un guide regroupant les principaux programmes et les services publics mis à la disposition des gens du troisième âge.

Préparé par le Centre d'information communautaire et dépannage Sainte-Marie, le guide publié dans les deux langues constitue un instrument de référence qui fera plus d'un heureux. Pour obtenir une copie de ce guide, on peut communiquer par téléphone à: (514) 526-4908.

Québec ne rate jamais une occasion!

Décidément, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, en est rendu à gratter les fonds de tiroir. Tout en nous soulignant qu'il en coûte désormais \$3 pour visiter le Parc des Voltigeurs à Drummondville alors qu'autrefois l'entrée était libre, une lectrice de Québec se demande si M. Parizeau n'en viendra pas un jour à faire installer des «compteurs d'air», seul domaine qui ne soit pas encore soumis à une taxe quelconque...

12 morts accidentelles

■ Au moins douze personnes ont perdu la vie de manière accidentelle au cours du week-end, dont neuf dans des accidents de la route.

Samedi, **Johanne Séguin**, 21 ans, de Hull, est morte après avoir perdu le contrôle de sa voiture sur la route 105, près de Low. **Johanne Plourde**, 18 ans, de Rimouski, a perdu la vie dans un accident de moto survenu sur la rue Principale, à St-Anaclet. **Colombe Maurice Belval**, 32 ans, de Laval, est mort après que sa voiture eût frappé un lampadaire sur l'autoroute des Laurentides, à la hauteur de Laval. **Gilles Lussier**, 19 ans, de Longueuil, a fait une chute mortelle au mont Pinacle, près de Baldwin Mills, où il faisait de l'alpinisme. **Richard Caron**, 20 ans, de la rue René Goupil, à Montréal, est mort dans un accident de moto sur le chemin du lac Marsan, à Canton Marsan. **Arden Sears**, 48 ans, et **Stacey Sears**, 8 ans, de St-Bruno, ont tous deux trouvé la mort quand la voiture dans laquelle ils se trouvaient est entrée en collision avec une autre voiture sur la route 20, près du viaduc de St-André de Kamouraska.

Hier, **Josée Drouin**, 23 ans, de Sherbrooke, est morte après avoir perdu le contrôle de sa voiture sur la route 263, Chemin de la rivière

sauvage, à Lambton. **Berthier Caron**, 20 ans, de Rivière-du-Loup, a perdu la vie dans un accident de moto survenu sur la route 295, à St-Jean-de-Dieu. **Sonia Pinard**, 9 ans, de Nicolet, a été heurtée mortellement par une voiture, dans le Rang des 60, à St-Jean-Baptiste de Nicolet. **Lévis Boismenu**, 28 ans, de la rue Casgrain à Montréal, est mort noyé dans le lac du Cerf, dans la région de Mont-Laurier. Un adolescent de 17 ans dont l'identité n'a pas été révélée est mort asphyxié dans l'incendie qui a détruit la maison où il demeurait sur la rue Lowring, à Drummondville.

Victime d'incendie à Drummondville

■ Un incendie majeur qui s'est déclaré vers 3h40, hier matin, au 211 rue Lowring, à Drummondville, a causé la mort d'un adolescent de 17 ans, asphyxié pendant son sommeil. Le feu a par ailleurs détruit presque entièrement l'édifice de trois étages qui comptait six logements. L'incendie, qui s'est déclaré au troisième étage, s'est propagé rapidement au reste du bâtiment vétuste. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de l'incendie probablement d'origine accidentelle.

ACTUALITÉS D'HIER

Une faiblesse de John A. Macdonald

Cyrille Felteau
(collaboration spéciale)

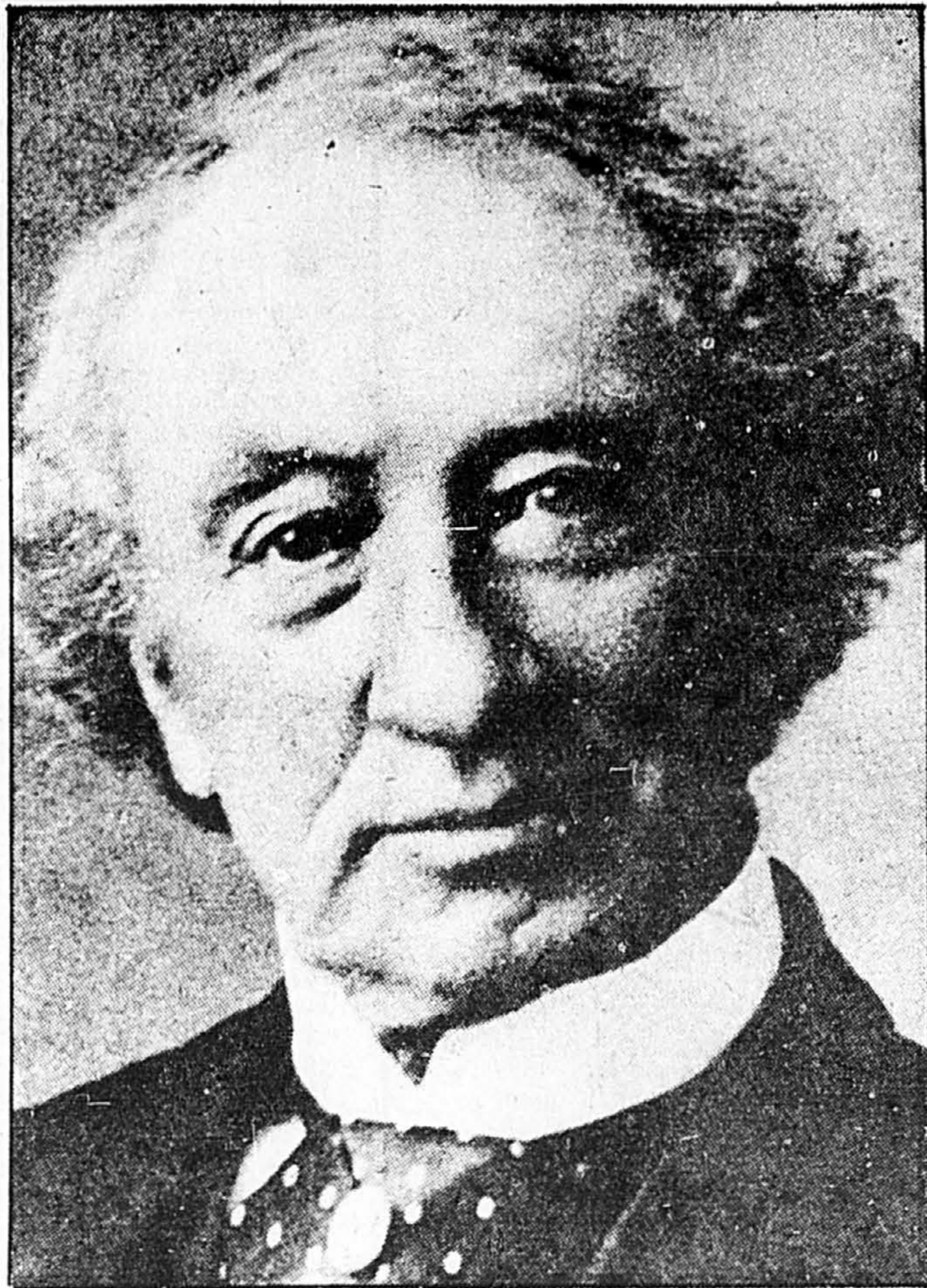
«Nul n'est grand homme pour son valet de chambre», prétend, non sans quelque raison, une certaine sagesse populaire.

Une certaine littérature nous le révèle aussi, venant autant des valets de chambre que des grands hommes eux-mêmes, qui parfois s'épanchent dans leurs «journaux intimes». Ceux d'un nommé William Lyon Mackenzie King, publiés après sa mort, ont projeté une lumière plutôt crue sur sa double vie, remplie d'austères devoirs officiels mais aussi de nombreuses évasions spirituelles dans un au-delà peuplé des mânes de sa mère et de ses petits chiens «Pat I» et «Pat II», qu'il ne faisait pas faute de consulter au moment de prendre des décisions de première importance pour l'avenir du Canada et même du monde.

Il y a gros à parier que la longue carrière politique du premier ministre libéral eut été fortement écourtée si de telles révélations avaient atteint le public de son vivant, alors qu'il était en poste et apparemment en possession de toutes ses facultés...

Une «faiblesse»

Un des plus illustres prédécesseurs de W.L. Mackenzie King, en fait le premier titulaire de ce haut poste immédiatement après la proclamation de la Confédération, sir John A. Macdonald, manifestait aux yeux de tous, lui, une autre «faiblesse» plus ordinaire et commune, celle d'un penchant quasi irrésistible pour la dive bouteille. Ses contemporains ont remarqué qu'à chaque traversée, à chaque épreuve de nature politique, sir John se réfugiait dans l'alcool. Confronté par le fameux «scandale du Pacifique», en 1872, sir John retarda de plusieurs semaines sa réponse aux attaques



Sir John A. Macdonald

et aux accusations précises de l'Opposition libérale. Lorsqu'il se décida enfin à contre-attaquer, il prononça aux Communes un discours de cinq heures qu'il termina aux petites heures du matin dans un état d'épuisement complet. Le lendemain, l'épouse du gouverneur-général, Lady Dufferin, ne tarissait pas d'éloges sur la qualité du discours et sur la résistance du premier ministre. Mais dans le petit monde d'Ottawa, tous n'étaient pas du même avis.

Un atout

Les admirateurs de sir John, au premier rang desquels il faut placer feu John Diefenbaker, ont souligné à l'envie l'un de ses grands atouts politiques, un sens aigu de l'humour qu'il savait à l'occasion retourner contre lui-même. Ainsi, lors d'une assemblée contradictoire, prenant la parole devant la foule à la suite de son adversaire libéral, sir John donne des signes non équivoques d'une indigestion causée

visiblement par l'excès d'alcool: vite rétabli cependant, il s'excuse auprès de son auditoire et range tous les rieurs de son côté en s'exclamant: «Que voulez-vous, Mesdames et Messieurs, c'est mon adversaire qui me rend malade!»

Parmi ses ministres, son ami l'Irlandais Thomas d'Arcy McGee était affligé du même défaut que lui. Un bon jour, pour mettre fin à ces excès dont les échos parvenaient jusqu'à lui, sir John le fait venir dans son bureau et lui dit avec le plus grand sérieux: «Mon cher collègue, je regrette de devoir vous informer qu'on ne peut se payer le luxe de compter deux ivrognes dans le cabinet: vous allez être obligé de cesser de boire...!»

Au cours d'une campagne électorale en Ontario, il lui arrive de prononcer un discours en état d'ébriété avancée. Présent à l'assemblée, un jeune journaliste croit de son devoir de rapporter tels quels les propos essentiellement incohérents du premier ministre. Dans le journal du lendemain, le compte rendu est remarqué par un large public, y compris par sir John lui-même. Quelques jours plus tard, il convoque l'auteur à son bureau et, imperturbable, lui tient à peu près ce langage: «Jeune homme, je vais vous donner un conseil qui pourra sûrement vous servir toute votre vie: lorsque vos facultés sont diminuées par l'alcool, ne publiez pas dans votre journal de compte rendu de discours comme celui de ces derniers jours: attendez d'être sobre!»

C'est pour des saillies comme celle-là que John Diefenbaker vouait à son idole une admiration presque sans bornes, même en dépit de sa qualité d'abstème total. Mais l'ancien député de Prince-Albert et premier ministre du Canada pendant une brève période (1957-1963) devait avant tout admirer le vieux leader politique parce qu'il avait réussi à maintenir le parti au pouvoir à Ottawa trois fois plus longtemps que lui aux temps héroïques du conservatisme.



Le ministre des Affaires sociales du Québec, Pierre-Marc Johnson, avec, à sa droite, le sénateur Riel et le ministre des Affaires sociales du Manitoba, M. Desjardins, à sa gauche.

Personnes âgées: Québec ne fait pas cavalier seul

VIENNE (AFP, PC) — La Terre grisonne: elle comptera bientôt plus de vieillards que de bébés, a constaté l'Assemblée mondiale des Nations-Unies sur le vieillissement, réunie à Vienne depuis le 26 juillet. L'objectif premier de la réunion réside dans une prise de conscience universelle du problème que pose le vieillissement progressif de l'humanité.

Au cours d'un entretien téléphonique depuis Vienne, vendredi, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, qui fait partie des représentants québécois au sein de la délégation canadienne à l'Assemblée, s'est dit heureux de constater que le Québec ne faisait pas cavalier seul quand il préconisait une politique de maintien à domicile des personnes âgées.

«Cette préoccupation d'intégrer les personnes âgées à une vie normale plutôt que de les isoler dans de grandes boîtes est présente et je dirais même qu'elle fait l'unité ici, aussi bien dans les pays

en voie de développement que dans les pays industrialisés», a-t-il déclaré.

Si le Québec est sur la même longueur d'ondes que les autres au chapitre de la politique du maintien à domicile, tel n'est pas le cas, par contre, dans le domaine de la gérontologie, estime le ministre.

Selon M. Johnson, le Québec a encore beaucoup à apprendre dans ce domaine, notamment de l'Angleterre, de la France, de la Belgique, de la Suisse ou encore de l'Autriche.

Le ministre a indiqué que ces pays avaient une plus grande expertise que la nôtre dans le domaine de la gérontologie parce que le phénomène de vieillissement de la population s'y manifeste depuis plus longtemps, soit une quinzaine d'années.

C'est ainsi que la proportion de la population âgée de 65 ans et plus varie actuellement de 12 à 16 p.c. dans ces pays alors qu'elle s'établit à un peu moins de 9 p.c. au Québec.

Partez en confiance pour

L'été 82

Confiez votre voiture à des gars qui vont la traiter comme on le faisait à la belle époque: les Pros d'Esso.

Ils peuvent en assurer l'entretien et la vérification complète, et ce, à l'année longue, en plus de vous faire régulièrement des offres aussi avantageuses que celles-ci. Recherchez les stations-service participantes qui affichent le médaillon des Pros d'Esso, orné du ruban tricolore. Vous serez à l'enseigne du bon boulot!

<p>Remplacement des garnitures de freins</p> <p>Cette offre comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le remplacement des garnitures de freins avant ou arrière ■ Pour freins à disque ou à tambour <p>RABAIS de</p> <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">10%</h2> <p style="font-size: 0.8em;">pour 2 roues</p> <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">20%</h2> <p style="font-size: 0.8em;">pour 4 roues</p> <p style="font-size: 0.8em;">pièces et main-d'oeuvre incluses.</p>	<p>Vérification et entretien de la transmission automatique</p> <p>Cette offre comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Discussion des problèmes de fonctionnement avec le client ■ Examen de l'état et du niveau du fluide ■ Détection visuelle des fuites d'huile à l'extérieur de la boîte ■ Inspection du support arrière de la boîte ■ Vidange de la boîte et dépose du carter ■ Pose d'un nouveau filtre (filtre en sus) ■ Nettoyage du carter et pose d'un nouveau joint ■ Inspection et graissage de la tringlerie de la transmission ■ Remplissage de la boîte au moyen du fluide de transmission automatique recommandé, jusqu'à 4 litres de fluide <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">2488\$</h2> <p style="font-size: 0.8em;">ou moins la plupart des voitures</p>	<p>Vidange d'huile, graissage et nouveau filtre</p> <p>Cette offre comprend:</p> <p style="font-size: 0.8em;">Graissage du châssis. Pose d'un nouveau filtre (filtre inclus). Jusqu'à 5 litres d'huile moteur Esso Extra 10W30. Onze vérifications (câbles de batterie et courroies d'entraînement, niveau de divers fluides et du lubrifiant pour différentiel, filtres à air et de reniflard, soupape de recyclage des gaz de carter).</p> <h2 style="font-size: 2em; margin: 0;">1388\$</h2> <p style="font-size: 0.8em;">ou moins la plupart des voitures</p>
--	--	--

Les Pros d'Esso

Travail garanti 3 mois ou 6 400 kilomètres, au premier des deux termes atteint.
Afin de connaître l'adresse du Pro d'Esso le plus proche à Montréal, composez 364-1781.

Offres valables du 2 au 20 août 1982.



A l'enseigne du bon boulot.

SONDAGE GALLUP

Un Canadien sur trois n'a pas appris à nager

■ Un Canadien sur trois n'a jamais appris à nager et parmi les amateurs de bateau à voiles ou de yacht à moteur ou d'autres genres de petites embarcations, un sur cinq ne nage pas, ce qui explique, en partie, le nombre assez important de personnes qui se noient chaque été au Canada.

D'après un sondage mené récemment par la maison Gallup, 11 p.c. des Canadiens considèrent qu'ils sont de bons nageurs, 37 p.c., qu'ils sont des nageurs moyens, Par ailleurs, 20 p.c. savent un peu nager tandis que 5 p.c. ne savent pas nager du tout. Vingt-huit pour cent n'ont jamais eu la possibilité d'apprendre à nager.

La situation s'est toutefois améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a 25 ans alors que 43 p.c. des Canadiens n'avaient jamais appris à nager, que 6 p.c. ne savaient pas nager du tout et que 6 p.c. seulement se considéraient comme de bons nageurs.

À la quincaillerie Pascal, ROULETTES

Pour l'industrie, les meubles, à toutes nos succursales

CHOIX COMPLET DE 120 NUMÉROS AU 301 OUEST, RUE ST-ANTOINE

GRAND ASSORTIMENT TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION
Variété de styles à roues interchangeables
PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

Roulettes de rechange pour tondeuses, diables, poussettes à provisions, etc.

S'IL S'AGIT DE QUINCAILLERIE... VOUS LE TROUVEREZ CHEZ PASCAL

DEUX ANS APRÈS LE COUP D'ÉCLAT DE KEN TAYLOR

Ottawa et Téhéran sur la voie de la réconciliation

■ CHYPRE — Presque deux ans et demi après la fuite clandestine de trois diplomates américains orchestrés par l'ambassadeur canadien Ken Taylor en Iran, Ottawa et Téhéran multiplient discrètement les contacts pour normaliser leurs relations diplomatiques au rang d'ambassadeur.

ROBERT POULIOT
collaboration spéciale

Il reste encore beaucoup à faire avant que les deux pays ne restaurent la qualité des relations qui prévalaient jusqu'en janvier 1980. L'Iran exige en effet certaines conditions. Mais le processus est en marche et les exportations canadiennes vers la République islamique d'Iran augmentent rapidement et pourraient même dépasser le cap des 60 millions de dollars à la fin de cette année.

Tout a commencé en juin 1981 lors qu'un officier senior du ministère des Affaires extérieures logeait une demande pour obtenir un visa de l'ambassade iranienne à Ottawa. L'objectif: profiter d'une visite à la chancellerie canadienne de Téhéran fonctionnant toujours avec du personnel iranien sous la supervision de l'ambassadeur du Danemark qui représente nos intérêts, pour explorer avec les autorités locales la meilleure façon de rétablir une présence diplomatique plus active.

Toutefois, la demande officielle était rejetée par Téhéran, sans explication, semble-t-il.

Vers septembre, les exportations canadiennes reprenaient timidement vers l'Iran et le ministère de l'Industrie et du Commerce cessait pratiquement de recevoir des appels de la part d'entreprises désireuses de savoir comment acheminer leur matériel et produits en Perse. Le tout était désormais expédié vers les ports du sud iranien ou via Dubai, un centre régional de transbordement des Émirats Arabes Unis.

La rouverture

Mais il y a deux mois environ, le deuxième secrétaire et chargé d'affaires iraniens à Ottawa, M. H. Fadaifard, laissait entendre aux Affaires extérieures qu'une nouvelle requête pour un visa serait agréée. L'ambassadeur canadien à Islamabad, au Pakistan, M. William T. Warden, qui est aussi accrédité auprès de l'Afghanistan, était alors de passage à Ottawa. Sur les conseils d'Ottawa, il demanda un visa et l'obtint. Et sur le chemin du retour au Pakistan, il fit un arrêt de quatre jours à Téhéran pour s'y entretenir avec quelques responsables des Affaires étrangères. Toutefois, il n'eut aucun entretien avec le ministre iranien Ali Akbar Velayati, un pédiatre de 36 ans formé aux États-Unis et membre du Parti républicain islamique.

«C'est avant tout une mission d'exploration et nous en sommes satisfaits», a indiqué à LA PRES-



C'était il y a deux ans et demi. Les diplomates américains sauvés de la captivité en Iran par l'ambassadeur canadien Ken Taylor (en médaillon) remettaient les pieds en terre américaine.

Photos UPC et UPI

SE une source à Ottawa sans préciser quand un second voyage officiel aurait lieu. Mais il n'est pas exclu qu'une nouvelle visite se fasse dès cet automne. A ce rythme, le Canada pourrait peut-être assigner un nouvel ambassadeur à Téhéran au cours des 12 prochains mois.

Tout dépendra en fait des conditions mises de l'avant par Téhéran. La République islamique réclame toujours, quoique avec moins d'insistance, des excuses publiques de la part d'Ottawa pour l'opération clandestine de janvier 1980. M. Fadaifard précise qu'à défaut d'excuses, Ottawa devrait au moins reconnaître avoir commis une faute.

«Mais il n'est pas question

d'offrir la moindre excuse, insister sur Ottawa. Nous voulons bâtir de tout nouveaux rapports en regardant vers l'avenir sans référence au passé.»

En outre, il semble que Téhéran exige des expressions d'amitié de la part du Canada, notamment en condamnant l'agression militaire irakienne contre l'Iran en septembre 1980. Ottawa n'a jamais condamné Bagdad pour l'incursion de ses troupes dans l'Iran, il est vrai. Mais, s'empresse-t-on d'ajouter aux Affaires extérieures, nous avons déploré publiquement cette guerre et appuyé activement les efforts de médiation.

Un intérêt commercial

Le principal intérêt canadien à

vouloir renouer avec Téhéran (même si les relations diplomatiques n'ont jamais été rompues), est avant tout d'ordre commercial.

Avant la révolution, l'Iran était le plus gros partenaire commercial du Canada au Moyen-Orient. En 1978, Hydro-Ontario tentait même avec l'aide d'Ottawa de vendre à Téhéran une centrale thermique dont la construction avait été rendue inutile par suite de mauvaises projections de besoins en énergie pour la province. Du «dumping» quoi, qu'on essayait de réaliser sous formes de contrat privé pour éviter le long processus de soumissions publiques internationales. Les pourparlers avec Téhéran se poursuivirent jusqu'au printemps 1979, mais sans succès. Certaines sources affirment que la centrale ontarienne était toujours disponible sur le marché international jusqu'à l'automne dernier.

Exportations en hausse

Quoi qu'il en soit, les ventes canadiennes à l'Iran au cours des quatre premiers mois de 1982 ont atteint 21 millions de dollars, autant qu'au cours de toute l'année dernière. La plupart de ces expéditions (14 millions de dollars), ont eu lieu par l'entremise d'agences fédérales, surtout pour l'orge et le blé. Mais le fait que l'entreprise ait vendu pour sept millions de dollars canadiens en produits, de l'alimentation pour bébé jusqu'à des pièces de rechange pour turbines à gaz, témoigne de l'ampleur du marché iranien. Ces exportations ont en effet été faites sans la moindre garantie de la Société fédérale pour l'expansion des exportations (qui ne couvre plus l'Iran mais qui continue d'offrir une protection sélective pour les exportations destinées à l'Irak), et sur une base de paiement presque comptant via des lettres de crédit irrévocables préalablement approuvées par la Banque centrale de l'Iran.

«Le nombre de requêtes en provenance d'Iran augmente rapidement chez les firmes canadiennes», prend une source à Ottawa. «Tous ceux qui désirent plus d'information peuvent nous consulter mais nous recommandons encore la prudence.»

En un an, six fois plus de banques à charte au Canada

■ Les banques étrangères se sont construites un nid au Canada, et malgré les temps difficiles tiennent le coup devant la concurrence des banques du pays.

Il y eu un an vendredi, le gouvernement fédéral émettait des permis à des filiales de banques étrangères qui voulaient faire fonction de banques à charte.

C'est ainsi que depuis le 30 juil-

let 1981, le nombre des banques à charte a sextuplé — une cinquantaine se joignant aux 11 du pays. Et une vingtaine d'autres ont présenté des requêtes.

Mais nous sommes encore loin de la situation aux États-Unis, où les lois contre les trusts ont suscité la création d'environ 15,000 banques indigènes et étrangères.

La raison officielle des amende-

ments à la Loi des banques en 1980, c'était de stimuler la concurrence dans une industrie jusqu'alors dominée par la Banque Royale, la Banque de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque Toronto-Dominion. Mais plusieurs croient que l'on voulait surtout faciliter la pénétration des banques canadiennes à l'étranger.

OTTAWA

Odeurs de remaniement ministériel à Ottawa

■ À chaque fois, c'est la même chose. Les députés qui croient avoir les qualités nécessaires pour entrer en cabinet passent des heures collés sur leurs téléphones, dans l'espoir de l'appel tant attendu, celui du premier ministre, qui les invitera à entrer au cabinet.

Il y a maintenant deux ans que M. Trudeau n'a pas véritablement remanié son conseil des ministres, et tous sont persuadés à Ottawa qu'il y aura des changements d'ici l'ouverture de la nouvelle session cet automne. Il en faut moins pour lancer les spéculations les plus diverses sur le sujet, et accroître les rivalités entre ceux qui croient que leur tour est arrivé.

Jacques Olivier, de Longueuil est l'un de ceux là, depuis plusieurs années. La dernière fois, Olivier avait manifesté son impatience devant un groupe de collègues, en faisant valoir qu'on lui promettait un poste de ministre depuis longtemps, mais qu'on l'oubliait toujours une fois le moment venu. «J'aimerais qu'on me dise ouvertement si le principe de Peter s'applique à moi-avait-il lancé. «J'irais faire carrière ailleurs dans ce cas». Notons à cet égard qu'Olivier n'a pas été nommé ministre, et qu'il est demeuré député. Il a réussi néanmoins à démontrer un bon sens de l'organisation à la tête du caucus du Québec.

Cette fois, certains libéraux font remarquer que si le premier ministre tient compte de l'ancienneté, il donnera un coup de fil à Olivier: On peut imaginer les pensées d'un Marcel Prudhomme devant ces affirmations. Prudhomme a été élu en 1964 et Olivier en 1972. L'ancienneté ne semble d'ailleurs pas être le critère dans la sélection des membres du cabinet. Pierre Bussières, par exemple, a été élu en 1974, soit deux ans après Olivier.

Compte tenu de ce fait, Olivier n'est donc plus seul à faire les 100 pas devant l'enceinte du Conseil des ministres. Pierre Deniger, de Laprairie, offrira à son électoral de voter pour un ministre pendant sa campagne de 1979. Bernard Loiselle, dans Verchères, aimerait bien accéder à cette fonction sacrée qui s'accompagne des services d'un chauffeur et d'une limousine.

A Montréal, on parle de Céline-Hervieux Payette, la protégée de Marc Lalonde. En fait, tout le monde cresse cet espoir, c'est bien humain.

Qui sacrifier

Le problème, dans ce jeu de chaise musicale, c'est de trouver des places disponibles. On a parlé tellement longtemps de la nomination éventuelle de Gilles Lamontagne au Sénat, que plus personne n'ose prédire quoi que ce soit. Certains font valoir que M. Trudeau pourrait sacrifier Charles Lapointe, le ministre de la petite entreprise et du tourisme qui, ayant été à l'école de la diplomatie, sourit tout le temps, mais n'a jamais rien à dire. D'autres signalent qu'André Ouellet pourrait accepter la présidence d'un organisme quelconque, au lieu d'attendre en vain sa nomination à un ministère plus prestigieux. Certains parlent même de Pierre Bussières, mais il est douteux que Trudeau sacrifie ce dernier. Il suffit de voir les clins d'oeil d'appréciation lancé par le premier ministre à la suite des longs énoncés de philosophie servis par Bussières en réponses aux questions de l'opposition sur l'économie, pour comprendre que M. Trudeau éprouve une certaine sympathie à son endroit. D'ailleurs, le premier ministre aurait eu l'occasion de remplacer Bussières l'hiver dernier, alors que celui-ci a parlé de démissionner en raison de problèmes dorsaux. Il lui a plutôt cons-



Photothèque La Presse
Jacques Olivier

eillé de se reposer et Bussières est «pétant» de santé depuis quelques mois.

Une autre possibilité évoquée est la nomination de Serge Joyal à la présidence de la Chambre des communes, pour remplacer Mme Jeanne Sauvé. L'arrivée de Joyal sur le siège de Mme Sauvé ne manquerait pas d'ironie, compte tenu des relations assez peu amicales, pour ne pas dire hostiles, qui ont toujours séparé ces deux politiciens...

D'autres partielles?

Le grand point d'interrogation dans toute cette affaire est de savoir si le premier ministre acceptera de libérer certains postes en nommant des ministres au Sénat ou ailleurs, pour permettre l'entrée de nouveaux venus au cabinet. Les libéraux font déjà face à trois élections partielles en Ontario qu'ils ont peu de chances de remporter et qu'ils semblent vouloir reporter le plus loin possible dans le temps. Il est douteux que M. Trudeau ait le goût de provoquer d'autres partielles dans le contexte actuel.

Le remaniement ministériel forcera par ailleurs le chef du gouvernement à prendre des décisions difficiles vis à vis ses principaux lieutenants au cabinet. Allan MacEachen s'est accroché à son ministère des Finances malgré la déconfiture de ses budgets, mais il faudrait beaucoup d'audace pour le laisser à ce poste. Marc Lalonde était destiné à un ministère à vocation économique, mais ils sont nombreux à signaler qu'il n'est plus le candidat susceptible de ranimer la confiance du milieu des affaires après l'échec de certaines de ses politiques dans le domaine de l'énergie. Don Johnston est sur la liste des candidats au ministère des Finances. Tout le monde s'entend pour dire que Herb Gray perdra Industrie et commerce, et que Jean Chrétien, en bon soldat, acceptera ce qu'on voudra bien lui donner. Pierre de Bané pourrait de son côté devenir ministre d'État à l'ACDI. John Roberts et Lloyd Axworthy s'attendent à des ministères d'envergure. Ce dernier, incidemment, a réussi avec ses programmes d'emploi, à faire oublier ses déconfitures de l'an dernier, avec la situation de la femme. L'avenir de Bob Kaplan et de Paul Cosgrove est loin d'être assuré dans le prochain cabinet, mais le premier ministre a la réputation d'hésiter longtemps avant de reléguer un ministre sur les banquettes arrière. Décidément, la partie ne sera pas facile pour M. Trudeau cet été, si son remaniement ministériel se veut plus qu'une simple opération de maquillage.

GILBERT LAVOIE

LA FÊTE À CALGARY

Il y a 50 ans naissait le CCF, ancêtre du NPD

■ CALGARY (CP) — Malgré le faible pourcentage de députés néo-démocrates au parlement albertain, un bon nombre de partisans ont participé aux festivités marquant, en fin de semaine, à Calgary, le 50ème anniversaire de la fondation de la Co-operative Commonwealth Federation, devenue, il y a 21 ans, le Nouveau Parti Démocratique.

Environ 400 personnes se sont rassemblées et ont pris part à un pique-nique au cours duquel le soleil et les chansons politiques n'ont pas manqué. Le grand absent fut le chef du NPD fédéral,

Ed Broadbent, retenu à Ottawa. Parmi les invités de marque se trouvaient le doyen des néo-démocrates, Tommy Douglas, de même que le chef de l'opposition de Saskatchewan, Allan Blakeney.

La foule a cependant réservé son accueil le plus chaleureux à Grace MacInnis, 77 ans, fille du fondateur du parti, J.S. Woodsworth, dont le discours a fait se tortiller de rire des gens habituellement très sérieux.

Tous les orateurs ont chanté les louanges des fondateurs du CCF qu'ils ont qualifiés de visionnaires.

DIVERGENCES DE VUES À LA CONFÉRENCE DE COUCHICHING

Pas de guerre froide mais de «très mauvaises» relations URSS-USA

■ La conférence internationale de Couchiching qui a pris fin hier soir à Orillia au nord-ouest de Toronto a posé, pour la première fois en public, la question de l'existence d'une nouvelle guerre froide dans le monde. Des porte-parole officiels des États-Unis et de l'URSS sont venus défendre les politiques militaires de leur pays.

PATRICIA DUMAS
collaboration spéciale

Des conférenciers prestigieux d'Europe, des USA, du Tiers-monde et du Canada ont présenté des analyses complexes et détaillées de la nouvelle course aux armements et de ses implications sur le maintien de la paix dans le monde. Mais la question demeure sans réponse claire: y a-t-il ou non une nouvelle guerre froide?

M. Richard Allen, ancien conseiller du président Reagan en matière de sécurité nationale et présentement conseiller en affaires extérieures et en défense au comité national républicain, a déclaré: «Je ne crois pas que nous sommes retombés dans un état de guerre froide et je refuse d'accepter la sombre proposition que nous nous dirigeons de plus en plus vers une guerre nucléaire.»

De son côté, le porte-parole de l'URSS, M. Sergueï Plehkanov, directeur de département à l'Institut des affaires canadiennes et américaines de l'Académie des sciences à Moscou et membre du mouvement pacifiste russe a dé-

claré, en réponse à l'Américain: «Ils nous ont offert une guerre, mais personne n'a accepté l'invitation.»

Par contre, le représentant du Tiers-monde, M. Tariq Rauf, membre de l'Institut des études stratégiques du Pakistan, a déclaré: «La guerre froide a commencé au cours des deux dernières années de l'administration Carter quand le traité SALT II a subi des problèmes au congrès américain.» Par ailleurs, M. Helmut Sonnenfeldt, ancien membre senior du Conseil national de sécurité et ami intime du secrétaire d'État M. Schultz et de M. Kissinger a déclaré à LA PRESSE: «Je n'aime pas les slogans comme «guerre froide», mais il y a effectivement une assez grande tension entre les États-Unis et l'URSS et entre l'Est et l'Ouest en général. Et c'est une sorte de guerre froide. Pas tout à fait comme celle d'il y a 20 ou 30 ans, mais les relations (entre les deux grandes puissances) sont présentement très difficiles et je dirais très mauvaises.»

L'Europe et les USA

M. Sonnenfeldt et d'autres conférenciers ont discuté des problèmes profonds qui existent présentement entre les États-Unis et ses alliés européens. Au cours de l'entrevue M. Sonnenfeldt a déclaré: «Présentement, les nombreuses différences de perspective, d'évaluation et de besoins, spécialement de besoins économiques, et le pipeline russe en est un exemple, ont produit des tensions et des frictions à l'intérieur de

l'Alliance dont l'effet cumulatif, selon moi, est probablement plus grave que toute autre situation à laquelle nous avons dû faire face au cours des 30 dernières années de l'histoire de l'Alliance. La question fondamentale qui se pose est de savoir si, dans l'avenir, les leaders des gouvernements de l'Alliance auront suffisamment de motivations et de stimulations pour surmonter ces différences.»

Le cri de terreur de l'Europe devant la possibilité de devenir la scène d'une guerre nucléaire à cause de toutes ces tensions et de la nouvelle guerre froide a été lancé par Mme Berit As au cours de la conférence. Mme As, leader du parti socialiste de gauche, en Norvège et ancien représentant de ce pays au Nations unies, a vigoureusement attaqué les conférenciers des deux blocs qui démontraient, à grands renforts de statistiques, les faiblesses de leurs arsenaux militaires et les raisons de continuer à les renforcer. Mme As, très active dans les mouvements féministes et pacifistes en Europe, a exprimé le sentiment d'un bon nombre de délégués à la conférence en demandant, «Croyez-vous messieurs que vous avez contribué à apporter quelque chose de nouveau au débat, une nouvelle façon de voir, d'analyser les statistiques, d'aborder toute la question du désarmement en général? Vous ne faites que répéter ce que faisaient vos prédécesseurs, comme votre père Kissinger par exemple.» Mme As était la seule femme parmi les 24 conférenciers invités, mais plu-

sieurs membres de mouvements féministes et pacifistes assistaient à la conférence.

Le nucléaire en Europe

En général, l'idée d'une démission nucléaire de l'Europe de l'Ouest, telle que proposée par Mme As, a été refusée par les spécialistes présents. M. Thomas Kielinger, correspondant à Washington du *Die Welt* de Bonn, a déclaré que si l'Europe avait pu vivre une période sans pareille de paix au cours des 36-37 dernières années, c'est grâce à la présence de la puissance militaire de l'OTAN. «L'Europe de l'Ouest ne pourra se démissionner que lorsqu'il existera en Russie un mouvement pacifiste dont le pouvoir politique égale celui du bloc de l'Ouest, poursuivit M. Kielinger. Pour le moment, il faut garder l'arsenal nucléaire de l'Europe de l'Ouest parce que ces armes sont propres, peu coûteuses et prennent peu de place en comparaison avec l'arsenal militaire conventionnel. Les pays du Pacte de Varsovie sont plus forts que nous en armes conventionnelles et nous attaqueront dès qu'ils n'auraient plus la présence menaçante de nos armes nucléaires. Et Washington ne pèserait pas sur le bouton de la guerre continentale pour une petite guerre conventionnelle à Berlin, par exemple. Il serait très coûteux de développer notre arsenal conventionnel et aucun des pays de l'Ouest ne serait prêt, avec les présents problèmes de récession, à investir dans l'accroissement des dépenses militaires.»

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Une lutte injuste et une bonne cause

Il y a tout juste 35 jours qu'Ottawa a lancé son étrange offensive contre l'inflation. Nous avons quelquefois déploré ici, non pas l'objectif de cette lutte absolument nécessaire, mais les moyens mis en oeuvre. Il faut y revenir ce matin. Car le premier ministre et ses collègues, par des paroles et actions déconcertantes, érigent en système l'arbitraire, le chantage et l'improvisation. Ces méthodes ne pèchent pas seulement par inefficacité. Elles sont socialement injustes et indignes d'un pouvoir politique en régime démocratique.

On sait que le gouvernement intervient par la contrainte législative dans le secteur public où les hausses salariales sont limitées à 6% et 5%. Il s'engage également à surveiller les prix relevant de la réglementation fédérale. Il enlève aussi aux retraités les gains qu'une pleine indexation leur eût accordés.

Pour le reste — provinces, municipalités, secteur privé, syndicats — Ottawa s'en remet à l'incitation et au bon exemple. Non pas l'exemple de l'administration centrale qui, dépensant trop, empruntant beaucoup, accumulant des déficits et augmentant les prix de l'énergie, représente à elle seule l'une des grandes causes de l'inflation. On propose plutôt un exemple abstrait, désincarné, inexistant.

Pour inciter et convaincre, M. Trudeau ne s'en cache pas, le gouvernement exerce de fortes pressions sur les organismes et les entreprises qu'il aide financièrement ou autrement. Ainsi, la compagnie de camionnage Maislin, en sérieuses difficultés, obtient une caution fédérale garantissant ses emprunts jusqu'à \$34 millions; en retour, elle doit limiter les hausses salariales de son personnel. L'autre jour, le premier ministre informe les municipalités qu'elles recevront encore l'assistance et les subventions fédérales pourvu qu'elles appliquent les taux de 6% et 5% dans leur politique salariale et fiscale. Les mêmes pressions sont exercées sur les gouvernements provinciaux. Certaines provinces se conforment, comme la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse; d'autres, pas, comme l'Ontario et le Manitoba.

Beaucoup d'entreprises, c'est l'évidence, ne demandent qu'à ramener les hausses salariales à 6% et 5%. D'autres, pour des raisons de concurrence, de main-d'œuvre, d'entente syndicale, rejettent ces directives. En revanche, rares sont celles qui consentiront à plafonner leurs prix selon les mêmes taux. À preuve, le puissant Ian Sinclair, président de Canadian Pacific Entreprises et porte-parole du «Comité du secteur privé en faveur du 6% et 5%», vient de dire que des hausses de prix supérieures aux normes seront inévitables pour éviter aux entreprises les risques de la faillite ou de la stagnation. Nous voilà prévenus: en matière de salaires, certains se laisseront convaincre, d'autres résisteront; quant aux prix, ceux qui ne sont pas réglementés franchiront la barrière du 6% et 5%.

Une telle politique engendre inévitablement des inégalités et des écarts sensibles suivant les sphères de l'économie et les groupes de salariés. C'est en cela qu'elle est socialement injuste. C'est aussi une politique qui touche durement les uns et ignore complètement les autres. C'est en cela qu'elle est arbitraire. C'est une politique qui va dans tous les sens depuis un mois et qui réserve encore des surprises. C'est en cela qu'elle est improvisée. Enfin, cette politique ne recule pas devant le chantage pour contraindre des institutions et des entreprises à faire ce qu'aucune loi ne leur impose. Peut-on combattre efficacement l'inflation en pratiquant l'injustice de la sorte? Beaucoup d'économistes l'ont déjà dit cet été: l'objectif recherché ne sera atteint que par l'institution des contrôles généraux et obligatoires des salaires et des prix.

Michel ROY

À Rome: l'argent qui fait scandale

Le directeur de la Banque du Vatican, Mgr Paul Marcinkus, sera interrogé par la justice italienne: ses relations avec l'ancien président de la Banque Ambrosienne, M. Robert Calvi, qui s'est suicidé à Londres le 18 juin dernier, semblent faire problème. Il va de soi que toute l'Église attend ses réponses.

Déjà, le Vatican s'est inquiété: le Saint-Siège a nommé un comité de trois experts financiers pour analyser les marchés qui ont été faits entre la Banque du Vatican et la Banque Ambrosienne. C'est là un important précédent: pour la première fois, des yeux de l'extérieur peuvent scruter les livres concernant les finances du Saint-Siège. Cette enquête a pour but d'informer le pape sur les agissements du prélat qui a pourtant toute sa confiance. Mais le fait que Mgr Marcinkus ait signé des «lettres de garantie» pour appuyer la Banque Ambrosienne dans des démarches qui lui ont créé une dette de \$1,4 milliard, semble très étrange. Et son amitié pour Roberto Calvi l'est encore davantage.

Calvi n'avait pas bonne réputation à Rome. L'an dernier, il était condamné pour sortie de fonds illégale. Et la veille même de la découverte de son corps, sous le Blackfriars Bridge de Londres, sa secrétaire se suicidait et l'accusait, dans une note, d'avoir trompé la banque et ses employés. On a également fait un lien entre le choix de ce pont d'où il s'est pendu et son appartenance à une loge maçonnique où les membres se vêtent de noir et se donnent le nom de «frères» (friars)...

Pourquoi Mgr Marcinkus protégeait-il cet individu? Pourquoi le Vatican a-t-il des parts dans cette Banque Ambrosienne? Est-ce bien 1,58 pour cent des parts ou davantage qu'il détient? Pourquoi Mgr Marcinkus a-t-il subitement remis sa démission d'une banque filiale de Nassau à laquelle Calvi avait fait des prêts surprenants?

À Rome, on se souvient que le prélat a déjà été mêlé à un autre scandale de banque, en 1973; le Vatican avait alors perdu \$70 millions.

On ne peut absolument pas présumer des résultats de l'enquête. Mais quels qu'ils soient, ils soulèveront encore une fois la trop fameuse question des biens du Vatican.

Il est normal que le Saint-Siège s'occupe d'administrer le mieux possible les fonds qu'il reçoit de l'État italien lors du concordat de 1929; et il va de soi que le Vatican ne peut être tenu responsable des erreurs de ses investisseurs ou même des maladroites de ses administrateurs. Beaucoup de gens reprochent même au Vatican le fait de posséder ses biens ou d'être propriétaire d'œuvres d'art inestimables: c'est un sujet périodiquement traité dans toutes les revues du monde.

Malheureusement, parce que le secret entoure toute cette question de finances, il est facile de fausser la vérité. Mais si elle est vraiment faussée, c'est simplement parce que personne ne veut transmettre l'information adéquate sur la question. Il n'y a que la vérité qui puisse confondre le mensonge.

C'est peut-être le bon moment: «l'affaire Ambrosienne» peut fort bien inciter le Saint-Siège à plus de transparence.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



(Collaboration spéciale)

Ivan Guay

L'analyse C. D. Howe: incohérence et candeur

L'Institut C. D. Howe, organisme privé d'analyse économique à caractère non lucratif, a publié la semaine dernière un «Commentaire» de douze pages sur le budget MacEachen du 28 juin dernier. Les économistes responsables de ce «Commentaire» ont commencé leur analyse en disant que «le grand problème du Canada vient de ce que les autorités politiques fédérales aient (sic) mal géré les affaires économiques depuis le début des années 70». Avec un tel début on pouvait s'attendre que cette analyse soit lucide et rigoureuse. Malheureusement, outre sa version française qui semble avoir été rédigée par un cerveau électronique, cette analyse va de l'incohérence à la candeur.

Il est vrai que l'économie du pays a été mal gérée depuis le début de la décennie 1970. Mais dans une analyse économique sérieuse il faut être plus précis; il n'est pas indifférent que le gouvernement du «début des années 70» ait été le même que celui qui a présenté le budget du 28 juin dernier. Les «autorités politiques fédérales» n'ont pas été les Conservateurs et les Libéraux en alternance, mais le même gouvernement Trudeau depuis 1968. Cette continuité du pouvoir se reflète dans la continuité des er-

reurs de gestion économique. C'est un facteur très important dans l'évaluation d'une politique économique, telle que le budget, puisqu'un même gouvernement dirigé par un même leader a les mêmes tendances qui engendrent les mêmes erreurs et les mêmes carences. A moins d'être partisan libéral inconditionnel on ne peut appuyer inconditionnellement les mesures budgétaires du gouvernement pour sortir l'économie du marasme où ce gouvernement l'a conduit.

Selon les économistes de l'Institut C. D. Howe le budget MacEachen est «un budget obstiné dans sa philosophie économique et habile dans sa démarche politique». C'est une appréciation étonnante, car dans la conjoncture actuelle il ne s'agit pas pour le gouvernement de jouer au plus fin avec la population. Il est au contraire plus urgent que jamais de parler franchement aux citoyens. D'ailleurs, où est l'habitabilité de la démarche politique? Est-ce «la désindexation des pensions de vieillesse et des allocations familiales»? C'est ce que laisse entendre cette analyse qui affirme que ces désindexations (avec accroissement des revenus garantis et des crédits pour enfants à charge) «constituaient une solution ingénieuse et dans

l'ensemble efficace à un problème politiquement épineux».

On nage ici en pleine incohérence. D'abord le gouvernement, en la personne de Mme Monique Bégin, ministre de la Santé et du Bien-être, a non seulement toujours voulu maintenir l'indexation des pensions mais l'étendre à tous les régimes privés, en plus de vouloir accroître le montant de ces pensions. Or Mme Bégin approuve maintenant la désindexation des pensions. En outre, les économistes ont toujours appuyé l'indexation de l'impôt sur le revenu, comme le reconnaît l'analyse C. D. Howe qui ajoute: «Ce point de vue demeure pertinent». Or la pension de vieillesse est le seul revenu de la plupart des retraités qui ne jouissent pas d'un régime privé de retraite. Mais l'analyse C. D. Howe appelle cette désindexation «une solution ingénieuse». Comment peut-on croire qu'en réduisant le pouvoir d'achat des gens les plus économiquement faibles on va relancer l'économie? Quand les économistes deviennent aussi incohérents que les politiciens on peut se demander où l'on s'en va.

Ce n'est d'ailleurs pas en rognant sur les pensions qu'on va réduire l'inflation. Les budgets du gouvernement Trudeau sont

passés de \$12 milliards en 1969 à \$78 milliards en 1982 et l'intérêt sur la dette (déficits accumulés) atteindra cette année \$17,7 milliards, soit près de 50 pour cent plus que le budget total de 1969 et \$2 milliards de plus que tous les paiements de transfert (\$15,7 milliards) versés aux provinces. Cet énorme et inefficace appareil d'État fédéral est la principale source d'inflation. Mais l'analyse C. D. Howe ne semble pas s'en rendre compte. Alors que le fédéral parle de limiter les hausses de salaires à 6 et 5 pour cent en deux ans, il haussera de 60 pour cent le prix du pétrole dans ces deux ans. Sans compter les hausses des frais postaux, du transport aérien, des taux d'intérêt qui ruinent l'industrie de la construction, etc. La concurrence est essentielle à la productivité et celle-ci est le seul rempart efficace contre l'inflation. Or le nationalisme économique du fédéral ostracise de plus en plus la concurrence des produits étrangers (autos, chaussures, vêtements, etc.).

L'analyse C. D. Howe affirme que «si l'objectif global de modération des revenus, soit une augmentation de 6 pour cent, était plus ou moins réalisé, une telle politique permettrait à la reprise de se manifester dès l'automne par une baisse du chômage et quelque allègement du taux d'intérêt». Les faits pulvérisent ce rêve d'autant plus idyllique que les économistes de l'Institut C. D. Howe considèrent qu'un contrôle général des prix serait une erreur au Canada, et qu'on doit s'en remettre à la modération volontaire concernant les hausses de prix et de salaires. La candeur n'est pas toujours une vertu!

Les municipalités, ces créatures

■ Un mois après avoir vu sa taxe sur le gaz naturel exporté, être déclarée inconstitutionnelle, le gouvernement fédéral a subi un nouveau revers, en Cour suprême, relativement, cette fois, à un article de la Loi sur les jeunes délinquants qui obligeait une municipalité à payer pour l'entretien d'un jeune délinquant résidant sur son territoire. La municipalité avait toutefois la possibilité de se faire rembourser par les parents de l'enfant.

ROBERT DÉCARY
collaboration spéciale

Le débat portait exclusivement sur la question de savoir si, en adoptant cet article, le Parlement canadien légiférait, directement ou par incidence, dans le domaine du droit criminel, domaine où il exerce une compétence exclusive, ou s'il ne touchait pas, plutôt, au domaine des institutions municipales, domaine où les législatures provinciales exercent une compétence exclusive.

Dans un jugement unanime, la Cour constate que l'obligation ainsi imposée aux municipalités survient une fois le procès terminé, l'enfant reconnu coupable, et la sentence imposée, donc à un moment où la compétence en droit criminel proprement dit est épuisée. Par ailleurs, la Cour rappelle que la doctrine du pouvoir ancillaire, qui permet de débiter un champ de compétence quand cela s'avère indispensable à l'exercice de cette compétence, ne vaut qu'à l'égard de ce qui est «truly necessary for the effective exercise of Parliament's legislative authority». La Cour, enfin, conclut que le Parlement fédéral ne saurait imposer un fardeau financier à une institution municipale qui est une créature de la législature provinciale et dont les pouvoirs, dont celui de dépenser des sous, sont définis par ladite législature.

Cette affaire est devenue académique, dans la mesure où la nouvelle Loi sur les jeunes contrevenants ne reproduit pas l'article litigieux. Mais elle n'en confirme pas moins avec quelle réserve il faut interpréter le pouvoir ancillaire du gouvernement

fédéral, et elle apprend au non-initié à quel point les municipalités canadiennes, bien souvent à leur corps défendant, sont de simples valets, des créatures des législatures provinciales.

Non seulement le gouvernement provincial contrôle-t-il à volonté le degré d'autonomie et le mode de financement des municipalités, fussent-elles métropole, mais de plus le gouvernement fédéral se voit-il couper tous les ponts directs entre lui-même et ces conseils de ville qui sont pourtant devenus des corps publics avec lesquels l'État doit compter.

Il peut paraître anachronique que des villes, plus grosses parfois que certaines provinces, soient constamment sous une tutelle provinciale et, notamment dans le secteur économique, qu'elles n'aient de relations directes qu'avec un seul ordre de gouvernement. D'ailleurs, l'Union canadienne des municipalités demande depuis des années qu'une nouvelle constitution instaure au Canada une sorte de triumvirat, où les gouvernements fédéral, provinciaux et

municipaux auraient un statut sinon égal, du moins officiel. La décentralisation recherchée par les provinces, ne vaudrait-elle pas, aussi, à l'égard des municipalités? Les arguments des «provincialistes», fondés sur un rapprochement entre les administrateurs et les administrés, ne pourraient-ils pas, a fortiori, être invoqués par les «municipalistes»?

L'ennui, avec une telle approche, est qu'on ne sait plus trop où s'arrêter. Des municipalités sont moins importantes que d'autres. Et derrière se cachent les écoles, les paroisses. On n'en finirait plus de décentraliser, si le seul argument était celui du rapprochement entre les électeurs et les élus.

Il y a, heureusement, d'autres chats à fouetter, en ce moment, sur le plan constitutionnel, que celui du statut des municipalités. La population, qui en a suffisamment marre des batailles que se livrent le papa fédéral et la maman provinciale, se fiche de ce que peut quémander le bébé municipal. Le statu quo, en ce domaine, ne fait mal qu'à l'orgueil de certains édiles municipaux.

L'ÉPOUSE D'UN GARDIEN DE PRISON NOUS ÉCRIT:

«Est-ce que je serai la prochaine veuve?»

Suite aux événements déplorables survenus à l'Institut Archambault, chacun va du sien pour pointer les personnes ou procédures responsables de ces horreurs.

On admet qu'il y a eu carnage, puis par une certaine logique myope, on se limite à accrocher la responsabilité des événements sur les conditions de vie qu'endure la population carcérale: la surpopulation, la chaleur de juillet, etc. On ose même insinuer que, d'une certaine façon, les gardiens recueillent ce qu'ils ont semé, par la violence qu'eux-mêmes perpétuent (par exemple Marc Laurendeau le 28 juillet: «Certains gardiens font eux-même parti du système de violence...» — «Allez voir l'émouvante pièce de théâtre de l'ex-détenu...»). C'est trop facile de voir l'image cinématographique du gardien abruti qui brutalise les pauvres détenus, qui, poussés à bout, finissent par se révolter. Il faut réaliser que, pour un détenu, l'agent de correction est nécessairement un être «dégueulasse». (C'est le syndrome du travailleur qui bat son chien faute de pouvoir crier après son boss.) Contre qui voulez-vous qu'ils dirigent leur haine?

Il y a, certes, beaucoup de facteurs qui contribuent au geste final d'un meurtre ou autre acte répréhensible. Mais comment peut-on oublier que c'est non pas «la société» ou «les situations» qui commettent le crime, mais bien l'individu lui-même?

Les gens qui deviennent des détenus sont sûrement, d'une façon ou d'une autre, été éprouvés dans leur vie. Et peut-être plus gravement que la moyenne des gens. Mais ce n'est pas tous les gens éprouvés qui deviennent des criminels. Il y a

d'autres façons d'agir et de réagir. Certains résolvent leur problèmes par des thérapies, pour certains c'est la religion ou le sport, tandis que d'autres passent leur vie à chercher... Mais tous ne se tournent pas vers le crime en réponse à la vie difficile qu'ils vivent, ou qu'ils ont eue. **Il est important de réaliser qu'il y a à la base une responsabilité personnelle dans le résultat de la vie qu'on mène.** Respecter un homme, n'est-ce pas aussi lui reconnaître le DROIT d'être responsable de ses actes? On le conçoit volontiers lors de nos actions positives, mais quand on tombe dans des actes inacceptables, ça devient la faute de la société et/ou du système pénal. Non, c'est trop facile. La société est responsable de l'homme devenu détenu, mais non pas coupable de ce qu'il a fait. C'est lui l'agresseur.

Bien entendu, comme société, nous avons une responsabilité morale envers n'importe quel humain en besoin d'aide et de soutien. Mais à l'encontre du pauvre du tiers monde, de la personne avec un handicap, ou de l'analphabète, le détenu, lui, a commis un acte répréhensible. Pour les délits moins graves, on commence à trouver des solutions (comme le travail communautaire bénévole). Mais pour les crimes graves, parfois odieux ou horribles, comment concilier la rétribution ENORME qu'ils doivent à la société et/ou à leurs victimes, avec notre rôle humanitaire? C'est une difficulté qui ne cesse de nous déranger.

Mais les réponses ne sont pas cachées derrière des solutions faciles de libérations rapides, ou d'incarcérations partielles avec des conditions de réve. Ces solutions n'atteignent

pas l'individu lui-même, avec tout ce qu'il est, et qui est à la base du problème. Cette difficulté ne se résoudra pas non plus en mettant tout sur le dos de la méchante société et des «tortionnaires» au sein du système pénal. Chacun doit reconnaître et prendre ses responsabilités.

Par le passé, les détenus ont connu une époque où ils ont eu à subir des traitements injustes. Présentement, trois agents de correction sont lâchement abattus, et au premier plan on s'inquiète des conditions de détention des détenus, sans vraiment s'écrier contre leurs actes. C'est pourquoi je tiens à CRIER MA RÉVOLTE face aux détenus directement concernés, qui ont commis ces meurtres crapuleux ou y ont participé. Ce sont EUX les responsables. Je déplore ce gaspillage épouvantable de trois vies humaines, qui n'a aucun sens. Ces trois agents ne faisaient que leur «job», et ne méritaient d'aucune façon, pour aucune raison, de mourir. Rien, absolument rien, ne pourra rendre ces crimes acceptables.

Je rends hommage aux trois agents disparus, et aux autres qui oeuvrent encore dans ce travail souvent ingrat, et que peu envient. Je tiens également à exprimer toute ma profonde sympathie envers les familles et les amis acablés par cette terrible perte. Je partage votre douleur, et votre cauchemar me touche de près, car je me demande si dans un avenir quelconque, je ne serai pas... la prochaine veuve.

Marguerite LANTEIGNE
Montréal-Nord

(N.D.L.R. — L'époux de Mme Lanteigne est gardien de prison depuis 4 ans et demi.)

L'OPINION D'UN EX-DÉTENU

Je déplore énormément le drame survenu dans la soirée de dimanche à lundi à l'Institut Archambault et je sympathise avec les familles des victimes. C'est déplorables mais, malheureusement, des incidents comme celui-là se reproduisent encore, à moins que le gouvernement et les autorités pénitentiaires ne fassent une sélection adéquate non seulement des détenus, mais également des gardiens.

Dans le cas de ces derniers, il y a eu amélioration, mais certains vieux gardiens n'ont pas accepté les changements. Ils exercent un contrôle étroit sur les nouveaux venus et leur recommandent de regarder le prisonnier comme le plus bas des êtres humains, qui ne mérite ni considération, ni respect. Il faut également reconnaître qu'environ dix pour cent des détenus n'ont aucun respect pour personne, même pas pour eux-mêmes.

Cette haine persistera entre autori-

tés et détenus aussi longtemps qu'il n'y aura pas une sélection adéquate. Quatre-vingt-dix pour cent des détenus veulent sortir la tête haute. Ils reconnaissent leurs erreurs et veulent purger leur sentence «en homme», mais c'est presque impossible avec l'ambiance qui règne.

Je l'ai toujours dit dans les conférences que j'ai données l'année dernière: les sentences de 25 ans sont une mort lente pour l'être humain. La vie alors ne veut plus rien dire.

On prétend toujours qu'il manque d'espace, qu'on ne peut faire une sélection adéquate des détenus. C'est un prétexte puisque vingt-cinq pour cent des détenus ne devraient même pas être dans une institution pénitentiaire. Mais, \$35,000 par année, c'est payant pour certains...

Pour de meilleures relations entre détenus et autorités il devrait y avoir, comme cela se fait dans certains pénitenciers fédéraux aux États-Unis, des rencontres ou collo-

ques sur une base volontaire entre détenus et gardiens, au rythme de trois jours par période de trois à six mois. Chacun pourrait se vider le cœur et dire ce qu'il reproche aux gardiens et vice versa. Croyez-moi: après cela les détenus et les gardiens se considéreraient avec beaucoup plus de respect, car le dialogue est important pour la survie de chacun d'entre eux.

Surtout, je souhaite de tout mon être que ces incidents malheureux ne soulèvent pas la haine contre les détenus en général (je parle des 90 pour cent qui ne sont pas impliqués) et que les autorités n'exercent pas de cruauté mentale envers l'ensemble des détenus. Car beaucoup d'entre eux déplorent ce qui s'est passé, bien qu'ils ne puissent le dire ouvertement. Il leur faut avant tout survie.

Michel BUYSE
Ex-détenu d'Archambault



Mme Linda Van Den Abeele, veuve d'un des trois gardiens abattus, réconfortée par une amie.

POUR CORRIGER UNE «COQUILLE», UNE AUTRE «COQUILLE»?...

M. René Lévesque
Premier ministre du Québec

Monsieur le Premier ministre, Sans vouloir s'immiscer dans un débat politique qui ne le concerne pas, le Barreau du Québec prend connaissance du procédé utilisé par le gouvernement pour solutionner le problème de la consommation du vin dans les restaurants et croit de son devoir de vous faire part des commentaires ci-après.

Il appert que pour contourner les difficultés suscitées par l'application d'une loi récemment adoptée par l'Assemblée nationale, puis dûment sanctionnée et promulguée, on a procédé tout simplement à l'adoption d'un règlement en vertu d'une autre loi. Le Barreau ne peut passer sous silence un tel accroc à la souveraineté de l'Assemblée nationale et accepter que par décision ministérielle on

modifie purement et simplement l'application d'une loi dûment votée. Avec respect, je vous rappelle qu'une telle action est du ressort de l'Assemblée nationale seule.

En outre des difficultés immédiates qui seront engendrées par un tel procédé, semblable abus met en cause l'existence de nos institutions démocratiques et c'est le devoir du Barreau de le dénoncer.

La situation présente remet en question encore une fois la politique d'adoption des lois, surtout en fin de session, alors que les députés sont invités à étudier à la vapeur un volume de textes législatifs considérable et sans commune mesure avec le temps qu'ils peuvent y consacrer. Dans le cas de ce que l'on appelle les «bills omnibus», cela est particulièrement dangereux parce qu'ils peuvent contenir des dispositions nombreuses et

importantes qui échappent parfois aux meilleures attentions.

Enfin, de tels événements remettent en lumière le manque de politique cohérente dans le domaine de la réglementation. Le Barreau réitère encore une fois les conclusions de son rapport d'il y a quelques années où était recommandée l'adoption d'une loi générale et universelle régissant toute la réglementation dans le cadre de notre législation.

Le Barreau est convaincu que vous avez à cœur d'assurer l'intégrité de nos institutions démocratiques et la souveraineté de l'Assemblée nationale et vous offre sa collaboration habituelle, si celle-ci était souhaitée, pour participer à toute étude plus poussée de la question.

Le bâtonnier du Québec,
Claude TELLIER, c.r.

Mécontentement chez les citoyens du centre-ville

M. Yvon Lamarre
Président
Comité Exécutif
Ville de Montréal

Monsieur le président, Nous, résidents du centre-ville, nous demandons si vous portez un réel intérêt à nos besoins.

En plus de devoir assister au départ de plusieurs de nos concitoyens, suite aux nombreuses démolitions effectuées dans notre quartier, voilà maintenant que nous perdons notre centre communautaire. Jusqu'ici nous n'avons eu que des promesses (vos lettres du 8 avril et 25 juin) à l'égard d'un éventuel centre communautaire.

Lorsque la CEFCM fit connaître sa décision de ne plus utiliser l'école St-Jacques à des fins scolaires, des responsables de votre service des sports et loisirs nous informèrent du fait que la Ville de Montréal avait l'intention de louer l'école St-Jacques pour en faire un centre communautaire permanent, ce qui répondait, selon eux, à une nécessité pour le centre-ville.

Les représentants de ce service entreprennent même des pourparlers avec les représentants du regroupement «Le Baladeur» au sujet des activités à organiser et sur la gestion conjointe du futur centre communau-

taire. Le regroupement «Le Baladeur» a été formé par des gens du quartier pour mettre sur pied et gérer un centre communautaire.

Les démarches étaient très bien amorcées, quand, à la surprise générale, nous avons appris que la CEFCM, en vertu d'une directive gouvernementale, se devait de remettre l'école St-Jacques à l'École de technologie supérieure qui en avait fait la demande.

Cette démarche de l'École de technologie supérieure fut faite sous l'instigation — et c'est là le bât qui blesse — d'un autre service municipal, le CIDEM.

Comment se fait-il, M. Lamarre, que deux de vos services puissent entreprendre des démarches aussi contradictoires, car vous savez comme moi qu'il n'y a pas d'autres locaux dans le quartier pour aménager un centre communautaire. Où est la coordination?

Au moment où se situent ces événements, l'ancienne école Sanguinet, alors occupée par votre service du personnel, devait être libérée. Mais elle fut louée aux Jeunesses Musicales du Canada. Encore une fois un équipement du centre-ville va plutôt servir à des gens ne demeurant pas dans notre quartier.

Quelles sont vos réelles priorités pour le centre-ville, M. Lamarre?

Quelle est la place que vous y faites pour les personnes qui habitent ce quartier?

Faites vite, le temps presse! Pour l'instant, les enfants du quartier peuvent s'amuser dans les parcs, mais en septembre, M. Lamarre, où iront-ils passer leurs moments de loisirs? Sur la rue St-Laurent?

Jean-Pierre PERREAULT
Président
Regroupement «Le Baladeur»

EN VRAC

Collusion entre le Syndicat des cols bleus et la Ville?

Monsieur Régent Gauthier
Monsieur,
Depuis déjà dix mois que le Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal négocie et il n'y a aucun résultat.

Nous en sommes à nous demander si le Syndicat et la Ville ne sont pas d'accord pour faire trainer les choses en espérant que le Gouvernement, soit fédéral, soit provincial, va faire le nécessaire pour couper les salaires et alors là, les deux parties auront beau jeu de crier que ça n'est pas leur faute.

Pourtant, Monsieur Gauthier, le Syndicat avait promis que si la Ville ne marchait pas, il y aurait des choses de dites dans les journaux et vous avez commencé avec les révélations sur les accidents de travail.

Mais, tout à coup, tout le monde se tait. Pourtant le Syndicat aurait beau jeu avec les élections municipales qui s'en viennent.

Les cols bleus commencent à être tannés de ces pseudo-négociations et nous aimerions savoir franchement si le Syndicat est de notre bord ou s'il est payé par la Ville pour nous f...
Un col bleu tanné,

J. BALION
LaSalle

Aspirons au bon français

Monsieur Guy Fortier
Président
Panasonic, Montréal
Monsieur,

Que pensez-vous de ce slogan publicitaire pour annoncer aux Québécois la mise en marché du nouvel aspirateur de Panasonic: «Des aspirateurs silencieux que tous aspirent en silence.»

C'est du français pour le moins douteux, n'est-ce pas? Voilà pourtant ce que vous nous présentez sur vos panneaux-réclame (dont l'un est situé à Montréal, à la sortie du pont Victoria).

L'agence à laquelle vous avez choisi de confier votre publicité aura sans doute bêtement traduit votre slogan anglais. Vos clients québécois ne méritent-ils pas un peu plus de respect?

Jacques CAMERLAIN
Saint-Bruno

Merci aux «Deux Pierrots»

Montréal regorge d'endroits à visiter. Durant l'été en particulier, quoi de plus agréable que d'aller faire un tour dans le Vieux-Montréal?

Le but de ma lettre est fort simple: c'est de dire MERCI. Me déplaçant en fauteuil roulant j'ai, à plusieurs reprises, eu l'occasion de me rendre aux «Deux Pierrots», 104, rue St-Paul. Cette boîte à chanson n'est pas accessible physiquement (2 marches à l'entrée, toilette au sous-sol) mais quel accueil!... Les placiers viennent t'aider à gravir les marches et pas question de te placer dans quelque recoin; où il y a de la place pour d'autres il y en a pour toi. T'as besoin d'aide pour descendre les quelque 12 marches qui te conduisent aux salles de toilette, tu n'as qu'à leur faire signe.

Les quelques rares personnes qui

ne connaissent pas cet endroit se disent: «Ils manquent de clients... Vous vous trompez car il y a foule à tous les soirs.»

Souvent l'accessibilité ne se fait pas à coups de millions, c'est dans la tête qu'elle commence...

Hélène GARDNER
Montréal

ainsi que tous les autres «rouleux»

Temps partiel: pour ou contre?

La Commission fédérale d'enquête pour le travail à temps partiel aimerait connaître l'opinion des Québécois et Québécoises que cette question intéresse.

La Commission a été établie avec pour mandat d'étudier tous les aspects du travail à temps partiel au Canada et de faire des recommandations auprès du gouvernement dans le but d'améliorer la situation des travailleurs à temps partiel dont le nombre qui représentait 2,8% de la main-d'oeuvre en 1953 est passé à 13,5% en 1981.

Afin d'obtenir l'opinion de chacun, la Commission a préparé un court questionnaire sur le travail à temps partiel. Pour recevoir le questionnaire, il suffit d'écrire à l'adresse ci-dessous:

Commission d'enquête pour le travail à temps partiel
Suite 412 - 1755 Broadway ouest,
Vancouver, C.-B. V6J 4S5

Organismes et particuliers pourront également présenter des soumissions lors des audiences publiques de la Commission qui se tiendront à Montréal les 16 et 17 septembre.

Joan WALLACE
Présidente
Commission d'enquête pour le travail à temps partiel

Damour, ville-martyr

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, lors de la campagne d'Italie, le très sympathique général George Patton, arrivant à Rome devant les ruines antiques du Colisée, laissa tomber ces mots: «Regardez ce que nos pilotes ont fait. Hélas, que voulez-vous, c'est la guerre!» Petite histoire ou anecdote à savaeur historique? De toute façon, aucune désinformation, aucun prolongement de la guerre ou délai dans la libération de l'Europe n'en découla.

Cela fera bientôt 8 ans que le Liban subit les occupations palestiniennes et syriennes. Dévastation, ruines, 100,000 tués... On ne compte plus. Et pourtant, brusquement depuis quelques jours, des caméras de télévision nous offrent un «zoom» sur les dommages, qui sont considérables, et nous présentent une image bien pénible, sans spécifier quand ces dommages furent causés.

Damour, la dévastation est filée tandis que blindés et forces israéliennes traversent la ville. Mais, aucun de ces brillants reportages ne mentionne que Damour était une ville libanaise chrétienne dont la population fut massacrée par les terroristes de l'OLP et dont les quelques survivants furent exilés par ces mêmes terroristes, lors des combats de 1976. Au contraire, ils enchainent en nous parlant de victimes civiles libanaises. Malgré toute leur bonne volonté, les Libanais ne peuvent

mourir à Damour puisqu'ils n'avaient plus le droit d'y habiter! Un autre reporter pousse l'impudence jusqu'à parler, sans autre forme de procès, de la «ville palestinienne de Damour!»

À la suite de la libération de Damour, les Israéliens invitèrent les Libanais à reprendre possession de leur ville. D'ailleurs, sur les routes, très vite, on se mit à voir d'innombrables files de voitures quittant Beyrouth pour regagner les territoires libérés et temporairement sous contrôle israélien. Drôle de guerre où la population locale regagne en un flot ininterrompu les régions contrôlées par l'«envahisseur». Il est fort utile de se souvenir enfin que depuis les accords dits du Caire, 114 accords ont été signés entre l'OLP et le gouvernement libanais. Aucun de ces accords ne fut honoré par l'OLP. Ils ne valaient même pas le papier sur lequel ils étaient écrits.

En conclusion, il est fort significatif de constater qu'à part l'extrême gauche, aucune autorité libanaise, aucun groupe politique ou religieux libanais n'a condamné l'opération israélienne. C'est presque mieux qu'en 1944, lors de la libération de la France.

Georges CODSI
Montréal

Merci à l'hôpital Jean-Talon

Le 28 mai dernier, mon épouse Cécilia tombait foudroyée d'une rupture cérébro-vasculaire. Transportée d'urgence à l'hôpital Jean-Talon, elle devait succomber quatre jours plus tard sans avoir repris conscience, son cerveau ayant été irrémédiablement atteint.

Je voudrais simplement par quelques mots tenter de remercier profondément tous ces travailleurs de la santé qui durant ces heures de souffrance et d'angoisse ont manifesté pour mon épouse bien-aimée un sens professionnel du devoir et un humanisme qui nous font prendre conscience des valeurs les plus fondamentales de la vie. (...)

Merci à tous. Celle qui fut l'objet de vos soins avait, elle aussi, sa vie durant, pris le parti de la vie et de l'entraide. Je souffre pour toujours de son silence. Mais je sais aussi que les efforts isolés de milliers de travailleurs comme vous nous communiquez l'espoir des lendemains.

Roger GOSSELIN
Montréal

ACHÈTE PIANOS ORGUES

Reconditionnement de pianos et d'orgues

722-8741
725-6338

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (formé le samedi)		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
PROMOTION	285-7100	du lundi au vendredi 9h à 16h30	
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Presse	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carières et professions, nominations	285-7320

ÉCONOMIE ET FINANCE

SI LES COTISATIONS NE SONT PAS HAUSSÉES SENSIBLEMENT

La caisse du Régime des rentes sera à sec avant la fin du siècle

«Quand les politiciens parlent d'augmenter les prestations du Régime des rentes du Québec (RRQ) pour faire avaler aux Québécois la pilule de l'augmentation inéluctable des cotisations, ils créent un cercle vicieux qui accroît le problème au lieu de le résoudre».

JEAN POULAIN

Yves Guérard, deuxième francophone à accéder à la présidence de l'Institut canadien des actuaires (ICA) depuis sa fondation en 1965, s'appuie sans hésiter sur les calculs actuariels, qui veulent que plus on retarde la mise en vigueur de l'augmentation des cotisations au RRQ, plus celles-ci seront élevées.

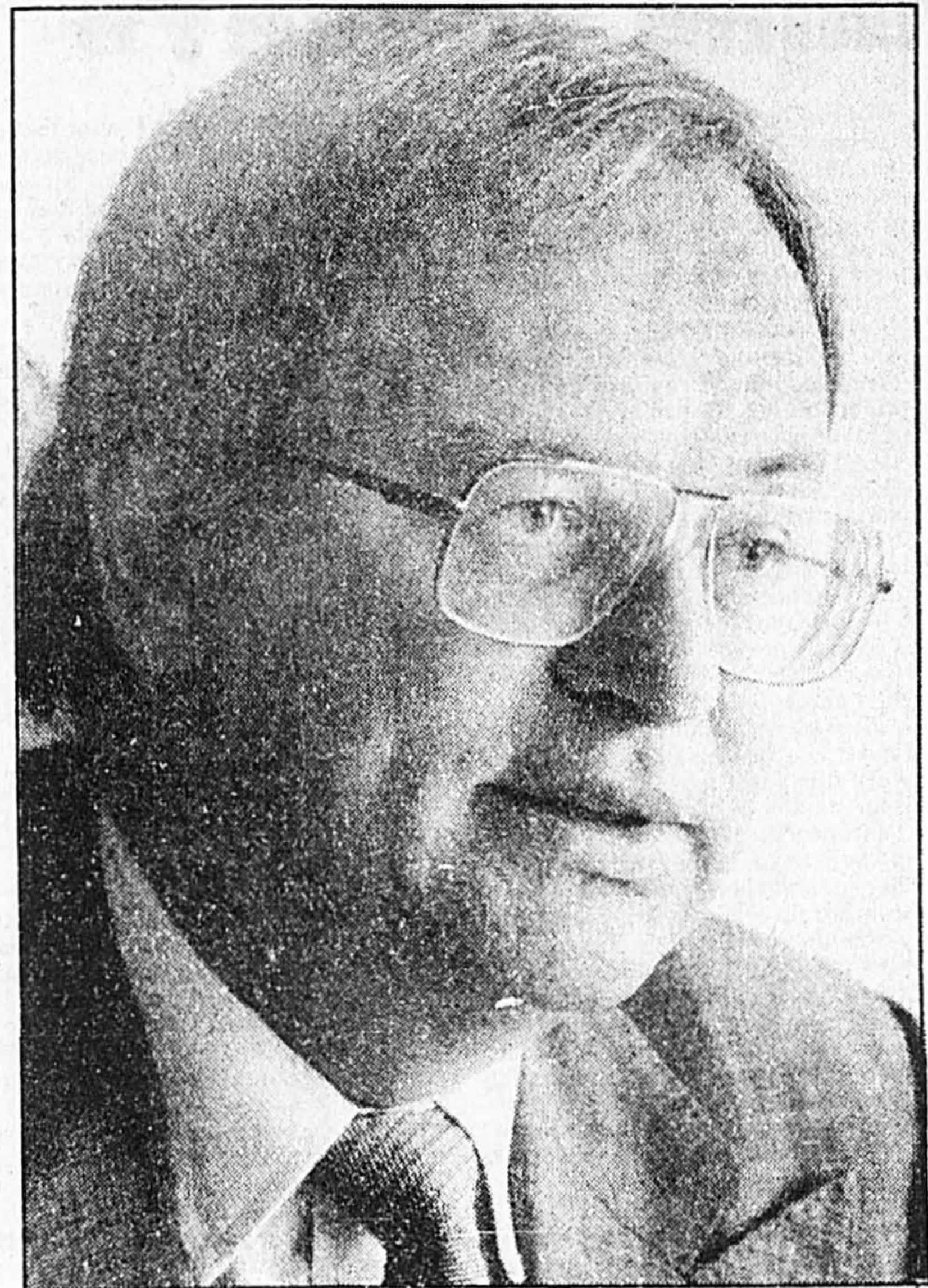
Avec l'augmentation prévue par les actuaires du nombre des bénéficiaires, et la baisse de celui des cotisants (pour des raisons démographiques), la caisse du RRQ sera à sec avant la fin du siècle si l'on ne hausse pas sensiblement le niveau des cotisations.

Pour le président de l'ICA, les tables mathématiques veulent que le niveau des cotisations que versent les salariés du Québec passe de 3,6 pour cent du salaire cotisable à un niveau situé entre 8 et 10 pour cent.

Cette propension des politiciens à se lancer dans des promesses dont ils ne veulent pas voir les implications financières contrarie le penchant scientifique du président du groupe Sobeco (Société québécoise de consultation). Ce holding englobe la firme Pouliot, Guérard Inc., ainsi que ses filiales Pouliot, Guérard & Clare et Fraser Watson Actuaries, actuaires et consultants en avantages sociaux, et Multitek, filiale de services informatiques.

Attentes irréalistes

Pour Yves Guérard, le gros problème à l'heure actuelle «est de ramener les attentes des gens à des niveaux compatibles avec la réalité». C'est ainsi que dans le secteur privé ces attentes sont



Yves Guérard

photo Jean-Yves Létoirneau, LA PRESSE

d'obtenir les avantages acquis par le secteur public (ou en tout cas de s'en approcher).

Or, explique l'actuaire, les régimes actuels se sont créés lorsque le Canada disposait d'une population jeune oeuvrant dans un climat économique de forte croissance; cet environnement a fait naître des attentes irréalistes auxquelles on ne peut opposer que deux attitudes: soit que l'on freine

immédiatement ces espoirs, profitant de ce que notre population n'est pas encore très vieille. On aurait ainsi le temps de corriger la trajectoire par une hausse des cotisations ou en travaillant plus longtemps, ou encore en réduisant les prestations.

La seconde option consiste à laisser courir, c'est-à-dire à continuer de distribuer plus que l'on produit (plus de prestations que

de cotisations), pour connaître un réveil brutal après le cauchemar: ce sera la révolte des producteurs contre les bénéficiaires.

Et cet aboutissement est possible aussi bien au chapitre du RRQ que des services médicaux ou des autres avantages sociaux.

Et Yves Guérard en donne comme exemple l'attitude du président Reagan aux États-Unis qui a jugé nécessaire de couper dans le «social security» dont le poids financier atteignait des limites dangereuses.

À la base le problème est simple, remarque-t-il: l'écart de revenus entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas mais touchent des pensions et allocations, devient trop petit et provoque un effet en spirale de plus en plus accusé.

En conséquence, si l'on ne veut accepter de payer des cotisations plus élevées nous risquons d'avoir à nous fier à nos enfants pour le faire pour nous: «il s'agit là d'un pari dangereux, parce que la croissance démographique ralentit».

Vers une pénurie d'actuaires?

Une autre préoccupation inquiète le président de l'ICA: la pénurie future d'actuaires.

Sans actuaire, des problèmes surgissent en assurance-vie, en assurance-accidents, en assurance-maladie, en régime de retraites. Inversement, ces industries-là créent une demande d'actuaires continuellement plus forte, puisqu'il y a constamment des possibilités d'inventer des programmes nouveaux de couvertures de risques. Ceci veut dire qu'en l'absence d'actuaires, des possibilités ne sont pas réalisées ou sont retardées.

La demande de jeunes ayant une formation mathématique s'accroît dans d'autres secteurs et y attire les jeunes scientifiques. Or, ce penchant naturel vers les sciences exactes n'augmente pas nécessairement en proportion.

A SURVEILLER

Frédéric Wagnière

La menace des faillites

On rejette volontiers la cause de nombreuses faillites sur le niveau extrêmement élevé des taux d'intérêt. Beaucoup d'entreprises n'arrivent pas à payer les intérêts et à rembourser leurs dettes alors que leurs revenus sont en baisse à cause de la récession. On peut, cependant, voir le problème dans le sens inverse: c'est la mauvaise qualité du crédit qui provoque les taux d'intérêt élevés. Il ne s'agit pas du crédit des petites entreprises, mais plutôt des grandes entreprises, des banques et des gouvernements.

Les petites entreprises ne présentent pas une véritable menace pour le système financier même si leurs affaires vont très mal, car elles sont bien encadrées par les banques et un système juridique qui essaye de minimiser les répercussions de la faillite d'une entité isolée. Bien que les pertes pour la société puissent être élevées, il est rare qu'une telle faillite ébranle le système financier. Là où les faillites peuvent faire boule de neige c'est dans les domaines qui sont censés être à l'abri de tels phénomènes ou qui échappent à toute forme de législation efficace.

Faillites bancaires

On peut mettre les faillites bancaires dans la première catégorie, car il n'est pas rare d'entendre que telle ou telle faillite n'aurait jamais dû avoir lieu. Dans la faillite de Penn Square aux États-Unis, on s'est aperçu après coup qu'une situation malsaine avait duré longtemps et que deux des grandes banques risquent d'y perdre des centaines de millions de dollars. Une de ces grandes banques, la Chase Manhattan Bank, s'était déjà fait prendre dans la faillite d'un courtier qui avait emprunté des milliards de dollars d'obligations du gouvernement bien que ses fonds propres ne fussent que de \$4 millions. Il est incompréhensible que des banquiers, travaillant dans un système qui est censé être réglementé et bien supervisé puissent se fourvoyer à ce point. Il n'est pas non plus de tout repos de penser que des banques à charte canadiennes aient accumulé des prêts énormes à des sociétés comme Massey-Ferguson et Dome, dont l'avenir financier n'est pas des plus surs.

Aussi longtemps que l'on reste dans le cadre national, une débâcle financière ne peut pas prendre des dimensions trop grandes, car les autorités compétentes peuvent intervenir suffisamment énergiquement pour éviter la catastrophe. Sur le plan international, en revanche, les compétences sont souvent mal définies. Chaque gouvernement essaye souvent d'éviter toute responsabilité et chacun essaye de tirer ses épingles du jeu avant de se faire brûler. Un bon exemple est celui de Banco Ambrosiano, une banque italienne qui est en faillite. Le découvert se trouve dans une de ses filiales luxembourgeoise, qui n'est pas reconnue comme banque par le Luxembourg. Les autorités monétaires du Grand Duché ne veulent donc pas rembourser les clients de cet établissement non-bancaire. Quant à la banque centrale italienne, elle refuse également toute responsabilité.

L'accord ne semble pas jouer pour l'instant

On avait pensé résoudre ce problème il y a plusieurs années par un accord qui stipule que la maison-mère est responsable pour les dépôts de ses filiales internationales et que c'est de la banque centrale dont dépend la maison-mère qui doit endosser l'ultime responsabilité. Cet accord ne semble pas jouer automatiquement pour l'instant.

Avec tous les mécanismes qui bloquent automatiquement les fonds des banques en faillite, d'autres banques risquent d'être entraînées dans la débâcle et, à leur tour, en entraîner d'autres. Il n'est pas tout à fait impensable que Banco Ambrosiano joue un rôle semblable à celui du Credit-Anstalt autrichien, dont la faillite en 1931 a précipité la crise européenne. Les montants ont beau être relativement peu élevés, compte tenu des fonds propres des grandes banques internationales, mais une fois que la méfiance s'installe, on ne peut pas savoir quelle institution est à l'abri.

Le problème est encore compliqué par le fait que de nombreuses banques ont fait des prêts importants à des pays comme la Pologne, le Zaïre ou l'Argentine qui ont toute la peine du monde à payer l'intérêt sur leurs dettes. Le manque de liquidité des banques est ainsi aggravé par l'insolvabilité de nombreux gouvernements. On répète volontiers qu'aucune banque n'a jamais perdu de l'argent avec un risque souverain, il n'en reste pas moins que de telles créances poussent à la limite la capacité des banques d'accepter des dépôts à vue ou à très court terme et de prêter à plus long terme. Pour justifier de tels risques, les banques doivent exiger des taux d'intérêt d'autant plus élevés que leur propre liquidité est basse. Mais les dépôts bancaires qui sont utilisés pour ces prêts internationaux, soit à des gouvernements soit à des grandes entreprises, viennent souvent d'autres banques qui exigent aussi des taux élevés.

Banque centrale internationale

On a suggéré qu'une institution internationale pourrait jouer un rôle de banque centrale internationale pour superviser le marché international du crédit et pour prêter aux emprunteurs qui risquent de devenir insolubles. Le Fonds Monétaire International accomplit un travail semblable, mais il le fait de façon pondérée pour aider les pays à remettre leurs finances en ordre. Il ne peut pas agir rapidement pour calmer les marchés et éviter qu'un vent de panique se développe.

Une banque centrale internationale pourrait stabiliser la situation à court terme, mais il faut craindre qu'elle serait impuissante devant les intérêts souvent divergents des principaux pays. En donnant une certaine garantie contre une débâcle monumentale elle n'encouragerait pas les banques à faire preuve de plus de discernement dans leurs prêts, ni les pays à mieux superviser leurs banques avec leurs filiales étrangères.

Les mauvaises habitudes des banques n'existent pas seulement à l'échelle internationale. Nous avons vu qu'il y a des exemples de mauvaise gestion aux États-Unis et qu'il y a des situations troublantes au Canada. Dans presque tous les pays d'Europe, la situation n'est guère meilleure. La solution à la menace d'une crise mondiale de manque de liquidités bancaires est davantage dans un plus grand effort sur le plan national pour assainir les pratiques bancaires et une plus grande coopération internationale pour éviter qu'un établissement bancaire puisse jouer un rôle international tout en appartenant au système bancaire d'aucun pays.

En septembre prochain, le Comité intérimaire du Fonds monétaire examinera le problème des taux d'intérêt élevé, sous la présidence d'Allan MacEachen, ministre des Finances du Canada. Une plus grande harmonisation des politiques monétaires des principaux pays membres pourrait aider à faire baisser les taux d'intérêt. Mais peu d'économistes comprennent exactement ce qui se passe avec les taux d'intérêt dans la récession actuelle. Les résultats de cette réunion risquent d'être assez minces si le comité n'examine pas aussi la crise de confiance dans le système bancaire international. Un des meilleurs moyens de faire baisser les taux d'intérêt serait un retour des entreprises, des banques et des gouvernements à des principes et des méthodes de gestion plus saines.

L'actuaire discipline l'incertitude

Il est peut-être triste de l'affirmer mais rien sur cette Terre n'est plus certain que la mort... Elle survient pour tous, un jour ou l'autre. Sur le strict plan matériel pourtant, cette fatalité inéluctable donne très souvent naissance à une grande incertitude, par les conséquences financières imprévues qu'elle entraîne; soit que le décès arrive trop tôt — la victime était soutien de famille, avait des enfants à charge — soit qu'à l'inverse, la mort se fasse attendre (...): la personne est devenue une charge financière anormale (rente ou pension de vieillesse à supporter trop longtemps par rapport à la moyenne des autres).

JEAN POULAIN

Comment supprimer cette incertitude et se prémunir contre les risques financiers qui l'accompagnent?

C'est ici que l'actuaire entre en jeu, car pour lui l'incertitude, le hasard, n'existent pas, ou tout au moins leurs effets financiers peuvent être jugulés. Selon la définition même du président de l'Institut des actuaires du Canada, M. Yves Guérard, «l'actuaire est un gestionnaire de l'incertain».

Risques de décès

Le raisonnement dans le cas des risques de décès, par exemple, est en effet le suivant: pour des prestations identiques au décès, les conséquences financières, variables selon les âges des personnes décédées (nombre d'années plus ou moins nombreuses de versements des primes) sont toutes combinées, à celles qui découle-

raient, si elles décédaient toute: au même âge qui serait leur moyenne.

Or, cette moyenne est unique pour une communauté donnée et elle prend plusieurs années pour changer: actuellement elle se situe, semble-t-il, à 76 ans pour les Canadiennes et 71 pour les Canadiens.

Le miracle apparent est que, quels que soient les âges variables que l'on puisse relever dans les colonnes nécrologiques tous les jours sur les journaux, la moyenne de l'année par exemple s'établira à 71 et 76 ans, comme indiqué plus haut: l'actuaire a ainsi transformé l'incertitude individuelle en certitude collective... C'est la loi des grands nombres, qu'a fait naître le calcul des probabilités.

Risque de 5%

Ceci revient à dire que sur des grands nombres, l'on peut parier avec un risque financier maximum de 5 pour cent, que tous les Canadiens qui décéderont le feront à 71 ans ou plus (ou toutes les Canadiennes à 76 ans ou plus) en acceptant de payer un certain montant — mettons \$1,000 — par année d'erreur au-dessous, si le partenaire du pari affirme le contraire et verse lui, le même montant par année d'erreur au-dessus: au total les deux parieurs n'auraient ni gagné ni perdu...

C'est un peu ce genre de pari auquel se livrent quotidiennement les compagnies d'assurance, non seulement pour protéger les particuliers, les entreprises et même l'État, contre la mort mais aussi contre tous les autres aléas de l'existence: maladies, accidents,

risques de pluie dans les centres touristiques, et toutes les trouvailles d'un marketing dynamique, jusqu'aux jambes de stars d'Hollywood comme ce fut le cas de Marilyn Monroe.

Loi naturelle

Aussi étrange que paraisse cette loi qui régit ce qui semblerait être un hasard elle est aussi naturelle que celle qui préside au sexe des enfants à la naissance: il y a une chance sur deux pour que le nouveau-né soit un garçon. Il n'empêche que tout le monde connaît des familles qui n'ont que des filles, et en nombre variable.

Malgré ces constatations quotidiennes, toutes les communautés humaines semblent composées de toute éternité par moitié d'hommes et par moitié de femmes, avec un écart inférieur à 5 pour cent. Au Canada, l'on décompte 52 femmes pour 48 hommes (l'on a vu plus haut que leur moyenne de vie était plus longue).

Cette différence maximum de 5 pour cent est acceptable en tant que risque financier. Rien n'empêcherait donc une compagnie d'assurance, si le marché existe, d'offrir une couverture financière contre la naissance de garçons.

Le travail de l'actuaire consiste donc à raffiner des statistiques sous formes de tables qui permettent ensuite de calculer le montant des primes à payer.

Les réserves

Dans la pratique, si les compagnies d'assurance et de régimes de retraite ont établi avec une quasi-certitude le montant des prestations qu'elles auront à ver-

ser chaque année, elles doivent aussi en tout temps disposer des fonds correspondant.

C'est la raison pour laquelle l'État intervient et oblige les compagnies à accumuler des réserves d'un montant égal aux risques qu'elles se sont engagées sur polices à couvrir.

Le calcul des réserves à établir pour l'ensemble des risques que couvre une compagnie d'assurance est un travail mathématique complexe réalisé par un actuaire.

Contrairement toutefois aux sociétés commerciales dont le contrôle des activités comptables est vérifié par des experts indépendants de la firme (cabinets d'experts-comptables), les compagnies d'assurance font établir leurs réserves mathématiques par des actuaires qui sont leurs employés. C'est la raison pour laquelle l'État juge nécessaire de placer cette fonction sous la supervision du surintendant des assurances.

Caractère officiel

La signature d'un actuaire sur un certificat à cet effet prend donc un caractère officiel, au même titre que celle d'un comptable vérificateur au bas des états financiers d'une entreprise.

C'est pourquoi la Loi des assurances, entre autres, exige que celui qui signe un certificat actuariel soit «fellow» de l'Institut canadien des actuaires ou «FICA». Pour le devenir, il faut passer les dix examens (deux par année) de la Society of Actuaries, organisme professionnel à l'échelle nord-américaine (siège à Chicago).

Le sort de Drainbec connu en août

ALMA (PC) — C'est tout probablement dans le courant du mois d'août que l'on connaîtra le sort réservé aux installations de Drainbec situées au parc industriel d'Alma, au Lac-Saint-Jean.

Des vérifications faites auprès de diverses sources indiquent en effet que l'avenir de cette petite usine produisant du tuyau de matière plastique sera connu avant la fin du mois d'août.

Fermée en avril dernier à cause de difficultés financières, l'usine de Drainbec a été louée à une entreprise concurrente de la région de Montréal qui a repris la pro-

duction en mai en attendant que les actifs soient vendus.

Plasti-Drains Ltée

Cette entreprise, dont le bureau principal est situé à Saint-Clet, près de Vaudreuil, vient d'ailleurs d'acquiescer la machinerie, l'outillage et l'équipement de Drainbec Gaz (la division de Drainbec qui fabriquait le tuyau pour le transport du gaz naturel) qui avaient été mis en vente par un syndicat de Québec. Selon certaines informations, l'offre de Plasti-Drains excédait de \$25,000 celle du plus proche soumissionnaire. La nouvelle sera d'ailleurs

confirmé la semaine prochaine lors du passage à Alma de ce syndicat.

Quant à la machinerie, l'outillage et l'équipement de Drainbec Inc. (la division qui fabriquait le tuyau d'eau et le drain agricole), ils ont été mis en vente par un syndicat de Chicoutimi; l'appel d'offre ont été publiés en fin de semaine dernière et l'ouverture des soumissions aura lieu le 10 août.

Le directeur général de Plasti-Drains, M. Jacques Nadeau, qui était à Alma, lundi, a indiqué que son entreprise sera sur les rangs pour acquiescer les actifs de Drainbec Inc. et qu'elle avait une offre à la Société d'entraide d'Alma

pour acheter la bâtisse.

Si ses offres sont acceptées, Plasti-Drains formerait, avec un actionnaire d'Alma, M. Paul Martel, une nouvelle entreprise dont le nom serait Manu-Plast Inc. Il est également question que les employés puissent devenir actionnaires.

En attendant que tout cela se règle, l'usine du parc industriel fonctionne toujours en vertu du bail de location signé par Plasti-Drains et les deux créanciers hypothécaires, le Crédit industriel Desjardins et la Société d'entraide d'Alma. Ce bail prend fin le 3 août mais est renouvelable à chaque mois.

ÉCONOMIE ET FINANCE

SEULEMENT 1 1/4 POUCE D'ÉPAISSEUR

Téléviseur de poche à écran de deux pouces

Le Watchman de Sony, qu'est-ce que c'est? Un nouveau téléviseur de poche qui vient d'apparaître sur nos marchés et qui est tellement compact qu'il n'a que 1.25 pouce d'épaisseur.



NOUVEAU
André Chénier

Ce qui contribue à sa compacité, c'est que la lampe qu'il contient n'est épaisse que de 5/8 de pouce et que le projecteur d'électrons, au lieu

d'être placé derrière l'écran au phosphore et verticalement à cet écran comme dans les téléviseurs habituels, se trouve juste sous l'écran et lui est parallèle.

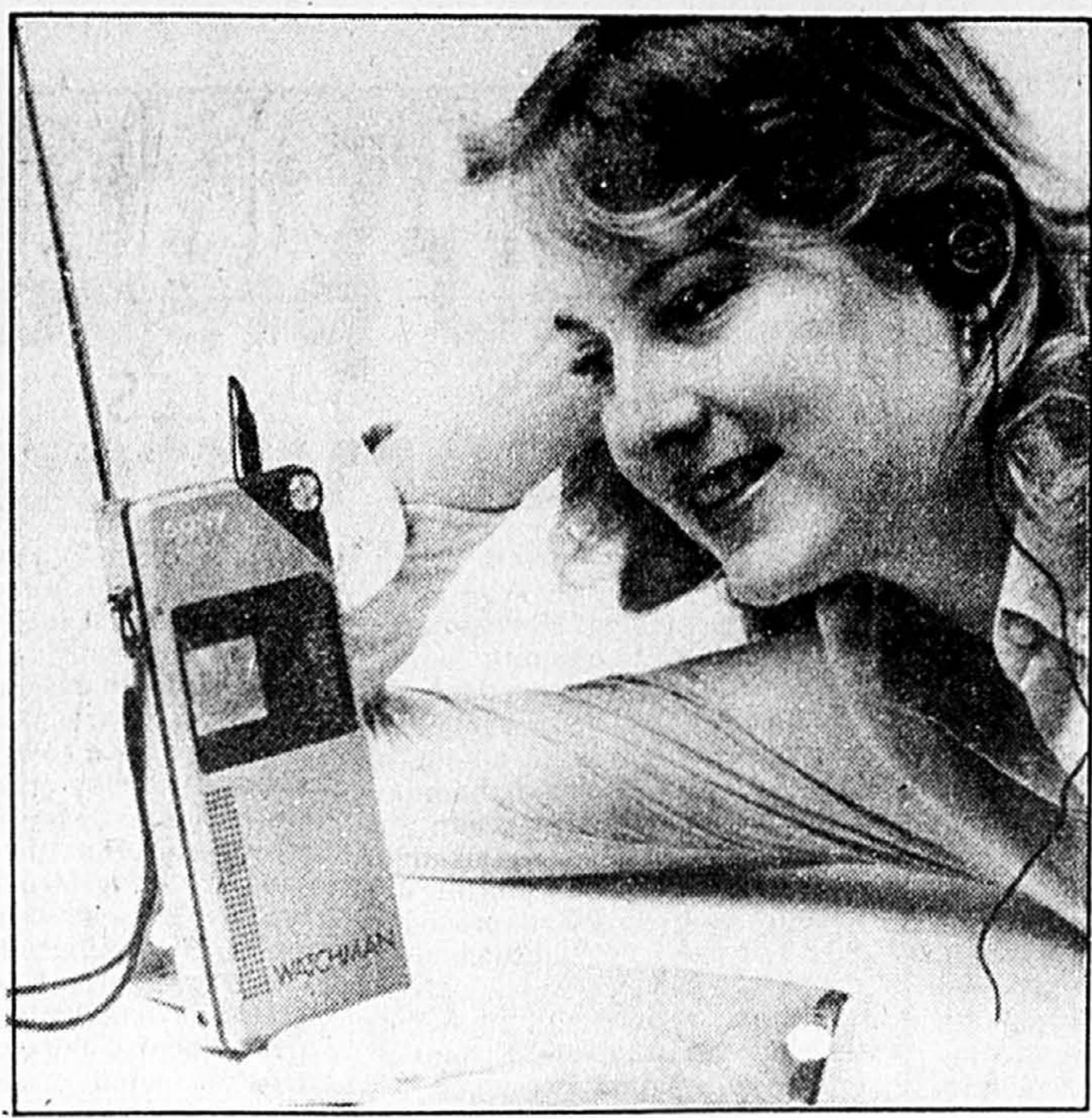
Ce téléviseur (modèle FD-210 en noir et blanc) offre une image de deux pouces, quand on la mesure en diagonale. Il peut fonctionner sur piles, sur chargeur de

piles (vendu séparément), sur le circuit régulier de la maison (adaptateur fourni) ou sur accumulateurs d'auto avec cordon approprié (vendu séparément).

Sur piles (quatre de grosseur AA), il peut fonctionner 2.5 heures sans qu'il soit nécessaire de les remplacer. Toutefois, on peut couper l'image et ne conserver que le son, ce qui lui permet de

fonctionner pendant douze heures. Il a sa propre antenne télescopique mais on peut lui brancher une antenne d'auto. Enfin, le FD-210 est doté de la syntonisation électronique.

(Sony of Canada Ltd., 411 Gordon Baker Road, Willowdale, Ont., M2H 2S6, as D.G. Willox, v.-p. aux communications).



ESCORT • EXP • THUNDERBIRD • CAMIONS FORD • CROWN

GRANDE VENTE

3 jours seulement

2-3-4 août

40 Escort **25 Mustang**

en inventaire

AF AVENUE FORD

Nouvelle adresse
4436 boul. des Sources
Roxboro
685-1330

AMFM gratuit avec tout achat de voiture neuve et usagée

LTD • FAIRMONT • GRANADA • MUSTANG
VICTORIA • LTD • FAIRMONT • GRANADA

Le capitalisme vu à travers 160 années d'activité économique

Depuis 1820, qui marque l'entrée du capitalisme pur, le Produit Intérieur Brut (global) (PIB) des seize principaux pays industrialisés a été multiplié par soixante, malgré une réduction des heures travaillées de 3,000 à 1,700 par année.

ont été le pays leader depuis lors (Koweït excepté). Il est utile, remarque l'auteur, d'examiner pourquoi ces pays accéderent à leur position de leader, pourquoi les deux

La principale raison de leur perte de leadership fut la destruction de leurs privilèges monopolistiques commerciaux lors des conflits qu'ils eurent avec la France et l'Angleterre.

taux de retournement du rythme de croissance et de comportement cyclique. Il s'agit sans aucun doute d'un travail de bénédictin et les amateurs, gourmands de statistiques histori-



L'ÉCONOMIE QUI S'ÉCRIT
Jean Poulain

En 1870, alors que le Canada venait d'entrer dans la Confédération depuis trois ans et était peuplé de 3.6 millions d'habitants, la France, l'Allemagne et les États-Unis se situaient au même niveau démographique avec chacune 39 millions.

premiers la perdirent, et de savoir si les USA sont aujourd'hui sur le point de la perdre: on définit ici le leadership en termes de productivité c'est-à-dire de PIB par heure/homme.

Les Britanniques imitèrent ensuite les Hollandais dans leur capitalisme commercial, en s'appuyant sur leur technologie en agriculture, construction de canaux, transport maritime, banque et spécialisation internationale.

ques, en auront pour leur appétit: chiffres de population à partir de l'an 1500: PIB depuis 1700 jusqu'en 1979; productivité depuis 1870; indice des prix à la consommation depuis 1820.

1820 est vraiment le point de départ du capitalisme proprement dit, qui succéda au capitalisme commercial: la différence entre les deux réside dans l'accélération considérable du rythme du progrès technique, qui requiert un taux d'investissement élevé.

Il faudra aussi se rendre compte que les forces qui animent la croissance dans les pays leaders sont plus mystérieuses et autonomes que celles qui agissent dans les pays suiveurs, dont le sentier de croissance peut être plus aisément influencé par des politiques consistant à imiter les réalisations du leader.

À partir de 1820, quand commença l'ère capitaliste, le revenu par tête britannique et la productivité étaient à peine plus hauts que ceux qu'avaient atteint les Pays-Bas en 1700.

La période étudiée: 1820 à 1980 est divisée en quatre phases, chaque changement étant justifié par un choc exogène.

Une seconde différence significative par rapport au capitalisme commercial est que les performances économiques des pays leaders n'ont généralement pas été réalisées par l'exploitation (pillage) des autres pays.

Un leadership collectif Avant d'aborder les cas hollandais et britanniques soulignons de suite que selon l'auteur le leadership actuel des États-Unis sera le dernier, car il devrait laisser la place avant 1990 à un leadership collectif: Maddison prédit, en particulier, que quatre pays auront dépassé la productivité globale des États-Unis avant la fin de la présente décennie: Belgique, France, Allemagne et Pays-Bas (donc un retour au leadership pour ce dernier, après 200 ans).

Le Royaume-Uni perdit sa position de leader au profit des USA mais les autres pays européens continuèrent à rester en arrière jusqu'à une période bien postérieure au second conflit mondial.

C'est ainsi que les années - charnières sont 1820-1913-1950-1973 où l'on retrouve: le point de départ du capitalisme (1820), la Première Guerre mondiale (1913), la fin du rattrapage économique du sommet de production atteint pendant la guerre (1950) et enfin, le choc pétrolier et la fin de l'âge d'or (1950-1973).

Ceci ne veut pas dire que de telles pratiques aient disparu, mais elles furent moins importantes, sauf dans le cas du Royaume-Uni.

Le leadership collectif Maddison prédit, en particulier, que quatre pays auront dépassé la productivité globale des États-Unis avant la fin de la présente décennie: Belgique, France, Allemagne et Pays-Bas (donc un retour au leadership pour ce dernier, après 200 ans).

Le Royaume-Uni perdit sa position de leader au profit des USA mais les autres pays européens continuèrent à rester en arrière jusqu'à une période bien postérieure au second conflit mondial.

Dans sa démarche à ce sujet l'auteur étudie les trois initiateurs des «cycles longs» (20 à 50 ans) en particulier le plus connu, Kondratieff mais aussi Schumpeter et Kuznets et se montre sceptique quant à l'existence de fluctuations longues définies comme un phénomène systématique affectant la production.

Le candidat choisi est titulaire d'un certificat de capitaine au long cours et possède de préférence une expérience des cargos et des navires de fort tonnage. Une expérience des terminaux maritimes est un atout.

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

L'émergence des États-Unis comme leader technique fut due au fait que ce pays possédait des ressources naturelles colossales en terres et en minerais, ouverts grâce aux transports et au vaste marché intérieur.

Son principal reproche est de souligner que les cycles relevés ne tiennent pas compte de l'inflation de sorte que les courbes correspondantes dépendent peut-être plus des fluctuations de prix que de production.

Le poste de directeur de l'exploitation a été créé en vue de répondre aux besoins croissants du port. Les fonctions comprennent le contrôle du trafic maritime à l'intérieur des limites du port, la répartition des postes de mouillage et des points d'attache, la surveillance du fonctionnement des terminaux et des installations qui sont la propriété du Conseil des ports nationaux, la supervision de la manutention des marchandises dangereuses, l'administration des besoins pour la lutte contre la pollution et la mise en vigueur des arrêtés et des règlements du Conseil des ports nationaux. Des relations étroites avec les divers secteurs des industries maritimes et du transport sont nécessaires.

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

Pour étudier l'évolution du capitalisme dans son ensemble l'auteur décortique 160 années d'activité économique de 16 pays.

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE par Angus Maddison publié par Economica, Paris

La date limite pour faire parvenir les demandes est le 13 août 1982.

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

Pour étudier l'évolution du capitalisme dans son ensemble l'auteur décortique 160 années d'activité économique de 16 pays.

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE par Angus Maddison publié par Economica, Paris

Directeur général Port de Prince Rupert Case postale 730 110 ouest, 3e avenue Prince Rupert (C.B.) V8J 3S1

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

Pour étudier l'évolution du capitalisme dans son ensemble l'auteur décortique 160 années d'activité économique de 16 pays.

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE par Angus Maddison publié par Economica, Paris

Canada

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

Pour étudier l'évolution du capitalisme dans son ensemble l'auteur décortique 160 années d'activité économique de 16 pays.

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE par Angus Maddison publié par Economica, Paris

Conseil des ports nationaux National Harbours Board

En 1700 le PIB par tête des Pays-Bas était de 50 pour cent plus élevé que le Royaume-Uni, son concurrent le plus proche.

Pour étudier l'évolution du capitalisme dans son ensemble l'auteur décortique 160 années d'activité économique de 16 pays.

LES PHASES DU DÉVELOPPEMENT CAPITALISTE par Angus Maddison publié par Economica, Paris

DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION
Port de Prince Rupert

La Port de Prince Rupert connaît actuellement une croissance rapide en raison du développement de ses terminaux de céréales, de charbon et de produits pétrochimiques. Les installations existantes du Port comprennent un Terminal Fairview et un Ocean Dock.

Le poste de directeur de l'exploitation a été créé en vue de répondre aux besoins croissants du port. Les fonctions comprennent le contrôle du trafic maritime à l'intérieur des limites du port, la répartition des postes de mouillage et des points d'attache, la surveillance du fonctionnement des terminaux et des installations qui sont la propriété du Conseil des ports nationaux, la supervision de la manutention des marchandises dangereuses, l'administration des besoins pour la lutte contre la pollution et la mise en vigueur des arrêtés et des règlements du Conseil des ports nationaux. Des relations étroites avec les divers secteurs des industries maritimes et du transport sont nécessaires.

Le candidat choisi est titulaire d'un certificat de capitaine au long cours et possède de préférence une expérience des cargos et des navires de fort tonnage. Une expérience des terminaux maritimes est un atout.

La rémunération comprend d'excellents avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre demande au soussigné, sous pli confidentiel et en indiquant la compétence et l'expérience.

La date limite pour faire parvenir les demandes est le 13 août 1982.

Directeur général
Port de Prince Rupert
Case postale 730
110 ouest, 3e avenue
Prince Rupert (C.B.)
V8J 3S1

Canada

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

APPEL D'OFFRES
NUMÉRO 012757

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec sollicite des soumissions pour la fourniture de 370,000 chemises de classement numérotées avec codification de couleur.

Les firmes intéressées à soumissionner pourront se procurer les documents relatifs au présent appel d'offres en s'adressant à:

Le Responsable de la division de l'approvisionnement Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

524, rue Bourdages, local R-65
Québec (Québec) G1K 7E2
Téléphone: (418) 643-5155
Télex: 051-3954

Les soumissions devront être reçues avant le 13 août 1982 à 15 heures.

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées dans le cadre du présent appel d'offres.

Le directeur,
Direction des services auxiliaires
Jean-Guy Désjardis

OPPORTUNITÉ UNIQUE DE CARRIÈRE

Dû à une expansion rapide d'une nouvelle division d'une Compagnie Internationale, nous offrons deux postes de représentant à des candidats possédant une instruction au-dessus de la moyenne, entreprenants, ambitieux, ayant œuvré dans l'enseignement représente un atout.

Rémunération jusqu'à concurrence de \$24,000 plus bonus, formation élaborée, avantages sociaux généreux, avancement rapide.

Pour entrevue de sélection
Denis Patry
861-2901

GAGE DE SUCCÈS

avec une annonce encadrée

SOUS LA RUBRIQUE

carrières
ET PROFESSIONS

dans

la presse

COMPOSEZ: 285-7320

LES OFFRES D'AFFAIRES/285-7711

HYPOTHÈQUES
ABAISSÉMENT: première deuxième hypothèque. Jour, soir: 729-3322
AVONS prêteurs privés ou autres, 2e te. intérêt seulement si désiré, jour soir fin semaine 525-2661
AVONS prêteurs privés ou autres, 2e te. intérêt seulement si désiré, jour soir fin semaine 525-2661

NOUVEAUX SERVICES
1ère et 2e hypothèque, résidentielle ou commerciale. Réponse rapide. J.A. Boivin, courtier, 524-4688
PRETS temporaires 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, évaluation 254-3464
RAPIDEMENT: 1ère, 2e, consolidation dettes, jour, soir: 387-1696
1ère et 2e hypothèques Pleinchemin, Centre Inc. 487-7796, soir: 487-7033

OCCASIONS D'AFFAIRES
A L'ATTENTION des grossistes, distributeurs et marchands. L'achat de montres pour hommes et femmes, stylos, montres, calculatrices, lunettes de soleil, cosmétiques. Pour recevoir le catalogue, composez: (416) 395-0909. National Wholesalers, 401 Spadina Ave., Toronto, Ont. M5T 2G6
A VENDRE OU A ECHANGER BAR tout à fait sympathique, dans notre maison ancestrale. Région Cantons de l'Est. Financierais. 1-819-344-2683 entre 14h et 19h
ELEVAGE DE VERS, débourse minimum, achat de votre demeure, re. des inventaires, acheter, toute aide incluse. 455-5673

ECHANGERS: inventaire pièces de monnaie pour valeur immobilière ou commerciale ou autres. Valeur \$50,000 et plus. Confidentiel. M. Jaccoux, 842-0773 (jour seulement)

MANUFACTURIERS
Le coût de vos ventes est-il trop élevé? Pour un coût minime avec un résultat maxime nous sommes 350 vendeurs. Appelez le C.V.C. 843-5579

ASSOCIÉS DEMANDÉS
ASSOCIE demande pour commerce idéal dans notre contexte économique. Existence depuis 10 ans. Investissement garanti. 842-0773 (jour seulement)

SERVICES FINANCIERS
AIDE consolidation, dettes personnelles, pré-soisie, pré-faillite, 255-4450
CONSOLIDATION DE DETTES Pré-faillite, pré-soisie, hypothèques, impôts, 932-2565
L'HOMME A CONNAÎTRE: 1ère, 2e. Achetons balance de vente. 733-4214, Claude St-Onge, courtier

EXPERTISES IMMOBILIÈRES
ADMINISTRATION de propriétés, rapports informatisés. 694-4800

QUEBÉCAIR
va à **TORONTO**

Départ de Dorval
8h
15h35
18h

QUEBÉCAIR
va à **TORONTO**

Forfait d'une nuit à partir de **186 \$***
avion, hôtel et transfert
*2 pers. par chambre — suppl. de 19\$ pour 1 pers.

ITQB2VCYZ1

QUEBÉCAIR
revient de **TORONTO**

Départ de Toronto
7h10
9h40
17h10

QUEBÉCAIR

DÉPÊCHES

APRÈS 14 HEURES D'ASSAUTS MASSIFS ISRAËLIENS L'ONU prépare le déploiement d'observateurs dans Beyrouth

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Conformément à la résolution adoptée à l'unanimité hier au Conseil de sécurité pendant que les forces d'invasion israéliennes resserraient leur étau autour de Beyrouth à la faveur de bombardements tous azimuts d'une violence inouïe, le général Alexander Erskine, chef d'état-major des casques bleus au Liban, procédait hier soir à des consultations avec les parties concernées pour procéder à un déploiement immédiat d'observateurs de l'ONU dans et autour de la capitale assiégée.

Dans un rapport de deux pages soumis depuis Tunis où il est en visite, cinq heures et demie après l'adoption de cette résolution, la 7^e depuis le début de l'invasion israélienne, le secrétaire général Javier Perez de Cuellar indique que le Liban a réclamé le déploiement des observateurs de l'ONU et que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ainsi que l'armée libanaise leur ont offert toute leur collaboration mais qu'Israël a réservé sa décision en attendant une réunion du cabinet.

Perez de Cuellar affirme dans son rapport qu'un tel déploiement «ne sera possible qu'avec la coopération de toutes les parties en cause et que si le cessez-le-feu est réellement appliqué».

Ce 9^e cessez-le-feu de la bataille de Beyrouth, le 3^e en quatre jours, semblait tenir hier soir, après 14 heures de pilonnage intensif de tous les quartiers de Beyrouth-Ouest par l'aviation, la marine et l'artillerie israéliennes, pilonnage qui a fait 120 morts et 300 blessés selon les chiffres provisoires établis par la police libanaise.

De retour de Camp David, le président Reagan, l'air sévère, indiquant qu'il avait «depuis longtemps perdu patience», a affirmé qu'«il est absolument impératif» que le nouveau cessez-le-feu «ne soit violé par personne». Il a déclaré qu'il ferait «preuve de fermeté» envers le ministre israélien des Affaires étrangères Yitzhak Shamir, attendu aujourd'hui à la Maison blanche pour «une discussion très sérieuse», a dit Reagan, ajoutant que «certains progrès» avaient été accomplis.



Mme Gandhi renvoie l'URSS et les USA dos à dos

WASHINGTON (REUTER) — Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, a comparé hier l'aide militaire américaine au gouvernement salvadorien à celle apportée par l'Union soviétique au gouvernement afghan.

«Il n'y a aucune raison de faire une différence», a-t-elle déclaré lors d'une émission de la chaîne de télévision américaine NBC dans le cadre de sa visite à Washington.

Se référant au Traité d'amitié et de coopération soviéto-indien signé en 1971, Mme Gandhi a dit qu'il ne fallait pas voir ce qui est absent. «Nous n'avons en aucune façon autorisé une amitié à assombrir une autre amitié ou à influencer nos décisions et nos actions», a-t-elle précisé.

De même, a-t-elle ajouté, «nous ne voulons pas que les États-Unis rompent avec le Pakistan... mais nous pensons qu'être ami avec le Pakistan ne favorise pas l'amitié avec l'Inde».

Le premier ministre indien a reconnu la présence de conseillers civils et militaires soviétiques dans son pays mais indiqué que Delhi tentait de devenir auto-suffisant en matière d'armement et de diversifier ses fournisseurs afin de ne pas devenir trop dépendant de l'URSS.

Mme Gandhi a par ailleurs qualifié de «discriminatoire» la décision de Washington d'interdire les livraisons de minerais pour la production de plutonium à la centrale atomique de Tarapur. Priée de dire si elle souhaitait que l'Inde mette au point la bombe atomique, le premier ministre indien a répondu: «Non, certainement pas. Et je précise que nous n'en avons pas».

Le déluge de feu, de fer et de sang déclenché hier contre Beyrouth-Ouest, marquant le début du 3^e mois de l'invasion israélienne, a permis aux troupes israéliennes de s'emparer de l'aéroport international de Beyrouth, d'installer des positions avancées à 300 mètres seulement de l'immense camp de réfugiés palestiniens de Bourj el-Brajneh et de renfermer les 12,000 combattants palestino-progressistes et les quelque 600,000 civils libanais et palestiniens encore à Beyrouth-Ouest dans un secteur d'une dizaine de km carrés.

De source officielle israélienne, on affirme que l'assaut massif d'hier n'était qu'«une opération limitée» ne visant pas la prise de Beyrouth et que l'avance dans le secteur de l'aéroport «s'est effectuée sans résistance», mais l'agence palestinienne Wafa, qui fait état de quelque 150,000 obus et bombes déversés sur Beyrouth durant ces 14 heures, annonce qu'un avion et un hélicoptère israéliens ont été abattus, qu'une tentative de débarquement israélienne dans le secteur de Summerland a été repoussée, qu'une trentaine de chars et de véhicules blindés israéliens ont été détruits et que plus de 80 soldats israéliens ont été tués ou blessés au cours de «combats féroces» durant lesquels «l'aviation israélienne a dû effec-

tuer des raids tactiques pour couvrir l'avance des fantassins».

Dès samedi soir, le chef de l'OLP Yasser Arafat, estimant «inévitables» un assaut massif israélien après les bombardements à saturation des derniers jours et redoutant «une tentative israélienne de saboter les espoirs d'une solution politique née de la déclaration de Djeddah», proclamant la volonté de l'OLP de quitter Beyrouth «dans le cadre d'un règlement global», avait ordonné aux résistants de Beyrouth-Ouest de «fortifier et de consolider» les positions de défense autour de la capitale assiégée depuis près de deux mois et soumis depuis 40 jours à un blocus alimentaire et médical. L'assaut israélien était lancé à 2h00 du matin contre la ville plongée dans le noir à cause de la coupure de courant imposée par les Israéliens.

Outre les camps de réfugiés et le secteur de Fakhani, les quartiers résidentiels de Raouche et Verdun ainsi que la Corniche Mazraa et le passage du Musée ont été réduits en amas de béton et de ferraille tordue. Plusieurs quartiers de Beyrouth-Est ont été atteints par «des bombardements accidentels» de l'aviation israélienne faisant plusieurs morts et blessés et détruisant plusieurs bâtiments. Les dirigeants libanais ont accusé Israël de saboter les négociations et de vouloir imposer une solution militaire à la crise. Le Parti national libéral (PNL) de l'ancien président Camille Chamoun s'est abstenu de prendre position sur la candidature du dirigeant phalangiste Béchir Gemayel, allié aux Israéliens, à la présidence du Liban. Des soldats israéliens, mécontents des bulletins d'information de Télé-Liban, ont fait irruption dans les locaux de la télévision libanaise à Beyrouth-Est pour proposer aux responsables des programmes israéliens.

La Syrie annonce avoir perdu deux hommes et deux chars, hier, dans la bataille de l'aéroport de Beyrouth. Israël annonce pour sa part la mort d'un de ses soldats dans une embuscade à Mansouriyeh, au Centre-Liban. Les correspondants indiquent que l'armée israélienne renforce ses positions tout le long du front la

séparant des Syriens dans l'est du Liban.

Des femmes de Beyrouth-Ouest ont entrepris un sit-in dans le quartier de l'Université arabe pour protester contre le blocus israélien qui menace les 600,000 civils assiégés d'épidémies. Un enfant de deux ans est mort samedi de déshydratation à l'Hôpital américain. Dénonçant «les manitous de Tel Aviv» comme «les cannibales du 20^e siècle», l'agence soviétique Tass écrit qu'«il est grand temps de mettre une camisole de force aux assassins sionistes». A Londres, le député conservateur Tony Marlow a déclaré au cours d'une manifestation qu'«un second holocauste est en train d'être perpétré par les victimes du premier». Jean-Paul II a renouvelé son appel de paix au Liban «pays-martyre». En Israël, 20,000 Arabes et Juifs ont manifesté à Nazareth en faveur d'un Etat palestinien.

Enfin, sept personnes ont été blessées par l'explosion d'une valise piégée, samedi, au comptoir des lignes israéliennes El Al à l'aéroport de Munich. Une bombe a explosé sans faire de victime, le même jour, devant un magasin juif à Vienne. Et la voiture vide d'un diplomate israélien stationné dans le nord de Paris a été mitraillée hier. L'attentat a été revendiqué par l'organisation d'extrême-gauche Action directe.

L'OLP se réjouit de la position adoptée à Ottawa

OTTAWA (PC) — L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est favorable à une participation du Canada à une force de maintien de la paix des Nations unies au Liban, dans un communiqué publié à Ottawa.

Ronald Irwing, adjoint parlementaire au ministre des Affaires extérieures, avait indiqué, vendredi, que le Canada reconnaissait le droit des Palestiniens à une patrie.

L'OLP, se félicitant de cette déclaration, souhaite que le Canada reconnaisse comme unique représentant légitime du peuple palestinien.



Arap Moi survit à un putsch

NAIROBI (Reuter et AFP) — Des éléments rebelles de l'armée de l'air kenyanne ont tenté hier de renverser le président Daniel Arap Moi, mais des troupes fidèles au gouvernement sont venues à bout des putschistes, a annoncé, hier soir, la radio kenyenne.

Plusieurs personnes auraient trouvé la mort au cours des combats.

Les rebelles ont d'abord investi le siège de la radio à Nairobi, et affirmé sur les ondes que «le gouvernement corrompu de Daniel Moi» avait été renversé. Ils ont annoncé la création d'un «Conseil militaire de rédemption», la suspension de la constitution, la libération des prisonniers politiques et précisé qu'en matière de politique étrangère, ils observeraient une politique de non-alignement.

Mais des troupes fidèles au président Moi ont repris le contrôle des bâtiments après de violentes fusillades avec les rebelles, qui étaient environ 200.

À Mombasa, où les vols ont été détournés depuis hier matin, des avions venant d'Europe sont cloués au sol. Quant aux touristes venus en safari au Kenya, ils étaient confinés dans leurs hôtels.

À Tripoli, où les ministres des Affaires étrangères africains tentent de préparer le prochain sommet de l'Organisation de l'unité africaine, la surprise a été vive. Le président Arap Moi est le président en exercice de l'OUA.

Le Kenya est le pays d'Afrique orientale qui fait figure de «vitrine» pour l'Occident, et offre, depuis 20 ans, l'image d'une certaine stabilité.

LA CHINE a annulé la visite à Pékin du ministre japonais de l'Education Heiji Ogawa en signe de protestation contre la présentation des invasions de la Chine par le Japon dans les années 1930 et 1940, dans les manuels d'histoire nippons, comme «l'avance japonaise en Asie». Le Quotidien du peuple accuse entre-temps l'administration Reagan de «réajuster continuellement sa politique étrangère sur une base exploratoire».

L'AGENCE algérienne APS a dénoncé hier «la stratégie de l'immobilisme» appliquée par certains pays africains à la veille du sommet de l'OUA, à Tripoli, et inspirée, selon elle, par les Etats-Unis pour «bloquer» les travaux de l'organisation. APS affirme que Washington «a ouvertement milité pour la non tenue du sommet de Tripoli».

L'IRAK paraît reprendre confiance dans sa capacité de résister aux Iraniens après 19 jours de combats sur son sol, estime les observateurs dans le Golfe. Une voiture piégée a toutefois explosé hier devant les locaux du ministère du Plan, à Bagdad, faisant plusieurs victimes, pendant que l'Irak faisait état de bombardements des villes de Bassorah, Khanakine et Benjouine par l'artillerie iranienne.

AU ZIMBABWE, les forces sécuritaires ont encerclé une vaste étendue de brousse dans le sud-ouest du pays où sont retranchés, pensent-elles, les ravisseurs de six touristes étrangers enlevés il y a neuf jours. Trois autres touristes, britanniques, ont disparu dans le pays depuis le 14 juillet et les soldats ont par ailleurs découvert vendredi les cadavres de quatre membres de la tribu shona près de Bulawayo.

AU SRI LANKA, le président Junius Jayawardene a menacé ce week-end de proclamer la loi martiale et de suspendre le fonctionnement régulier de la justice à la suite des affrontements entre les communautés musulmane et cinghalaise qui ont fait deux morts et une centaine de blessés à Galle, dans le sud de l'île. L'état d'urgence et la censure restent en vigueur dans le pays et le couvre-feu a été prolongé pour la 3^e journée consécutive à Galle où de nouveaux incidents ont éclaté dans la nuit de samedi à dimanche.

EN POLOGNE, où de multiples cérémonies ont marqué hier le 38^e anniversaire de l'insurrection populaire d'août 1944 contre les nazis, un appel de la direction clandestine de Solidarité a été diffusé par haut-parleur au cours d'une gigantesque cérémonie au cimetière Powazki, à Varsovie. Zbigniew Bujak y invite notamment les Polonais à renforcer la lutte contre la loi martiale décrétée par la junte militaire en décembre dernier.

LIONEL OLMER, sous-secrétaire américain au Commerce, a entamé hier avec les représentants de la CEE, à Bruxelles, une semaine d'intenses négociations sur la réduction des importations d'acier européen aux Etats-Unis. Etienne Davignon, commissaire européen à l'Industrie, est pour sa part attendu demain à Washington. Les deux parties veulent parvenir à un accord global d'ici le 9 août, date à laquelle l'administration Reagan décidera de nouvelles restrictions.

CUBA a signé un accord d'assistance de plusieurs millions de dollars au Nicaragua dévasté par des inondations. La Havane va fournir au gouvernement sandiniste des usines produisant des maisons et des ponts préfabriqués et envoyer plus de 300 médecins au Nicaragua, portant à plus de 1,000 le nombre de médecins cubains dans ce pays. L'accord, qui s'ajoute à une aide de \$80 millions déjà annoncée, prévoit également la construction d'écoles et la livraison de matériel ferroviaire et d'équipement pour un barrage hydro-électrique.

DES HOMMES armés ont enlevé de son domicile de San Salvador l'industriel Mauricio Cuellar, sa fille Patricia Cuellar, une citoyenne américaine travaillant pour l'organisation humanitaire Justice et Paix, ainsi qu'un serviteur, durant le week-end. L'archevêque Rivera y Damas a entre-temps annoncé qu'un architecte belge, Bernard Debershen, chargé de superviser la construction d'une maternité financée par le gouvernement belge pour le compte de l'archidiocèse de San Salvador, a été tué par un commando non-identifié à Santiago Texcuan-gos.

Un tank Merkava pour les 69 ans de Menahem Begin

JÉRUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien Menahem Begin a fêté samedi soir, à Jérusalem, son 69^e anniversaire de naissance, en découvrant un tank israélien Merkava, qui était pour la circonstance... en biscuit et en sucre-glacé.

Begin était entouré de sa famille et d'un nombre restreint d'amis, qui ont pu savourer ce curieux gâteau, confectionné par le chef de l'hôtel Carlton, à Nahariya, une cité balnéaire du nord d'Israël.

1872-1982

Jusqu'au 7 août

\$20,000 en argent

pour vos vacances

vous pourriez gagner 1 des 40 prix de \$500

Il suffit de visiter un des 6 magasins Simpsons, de demander une formule de participation au concours à un vendeur ou vendeuse et de la déposer dans une boîte destinée à cet usage, au rez-de-chaussée de chaque magasin.

Règlements du concours

1. Le tirage est ouvert à tous. Les employés de Simpsons ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
2. Aucun achat nécessaire.
3. Il y aura 4 tirages par jour, du 30 juillet jusqu'au 10 août. Ils auront lieu à 11 h, au rez-de-chaussée, en ville. Les bulletins de participation ne seront acceptés que pour une seule journée de tirage.
4. Les formules de participation devront être déposées au plus tard le samedi 7 août 1982 avant 17 heures dans les boîtes destinées à cet usage.
5. Le prix doit être accepté tel qu'octroyé.
6. La décision des juges sera sans appel. Le(ta) gagnant(e) du prix de \$500 sera averti(e) par téléphone et une question simple lui sera posée(e).
7. Les participants au concours acceptent que leur nom et leur photo soient publiés dans les journaux selon la décision de Simpsons.
8. Personne ne peut gagner plus d'un prix de \$500.
9. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires.
10. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

Visitez un des 6 magasins Simpsons, en ville, Fairview, Anjou, Laval, St-Bruno et Hickmore.

SIMPSONS... C'EST LA SOLUTION